

Rapport d'activité de l'Administration des services de secours Année 2013

1.	STRUCTURES	4
1.1.	La direction.....	4
1.2.	La division de la protection civile.....	4
1.3.	La division d'incendie et de sauvetage.....	5
1.4	La division administrative, technique et médicale.....	5
	1.4.1. Le service administratif.....	5
	1.4.2. Le service technique.....	5
	1.4.3. Le service médical.....	5
2.	PERSONNEL	6
2.1.	Personnel professionnel.....	6
2.2.	Personnel bénévole.....	6
3.	FORMATION	8
3.1.	Population et entreprises	8
	3.1.1. Cours élémentaires en secourisme	8
	3.1.2. Cours de manipulation des extincteurs	8
	3.1.3. Cours initiation prévention incendie pour les entreprises.....	8
3.2.	Agents des services de secours.....	8
	3.2.1. Cours tenus à l'Ecole Nationale de la Protection Civile (ENPC)	8
	3.2.2. Cours tenus à l'Ecole Nationale du Service d'Incendie et de Sauvetage (ENSIS)	9
	3.2.3. Formation de nouveaux instructeurs	10
	3.2.3.1. Formation de nouveaux instructeurs en secourisme	10
	3.2.3.2. Formation de nouveaux instructeurs en sauvetage	10
	3.2.3.3. Formation de nouveaux instructeurs en matière de la lutte contre l'incendie	10
	3.2.4. Formation continue des instructeurs	11
	3.2.4.1. Formation continue des instructeurs en secourisme.....	11
	3.2.4.2. Formation continue des instructeurs en sauvetage	11
	3.2.4.3. Formation continue des instructeurs en matière de la lutte contre l'incendie	11
	3.2.5. Formation continue des ambulanciers	11
	3.2.6. Formation anti-agression.....	12
	3.2.7. Stage de conduite à Colmar-Berg	12
	3.2.8. Cours scie à moteur.....	12
3.3.	Exercices.....	12
	3.3.1. Exercices nationaux	12
	3.3.2. Exercices internationaux.....	12
4.	ACTIVITES	15
4.1.	Division de la protection civile	15
	4.1.1. Le service ambulancier	15
	4.1.2. Le service d'aide médicale urgente.....	16
	4.1.3. Le service de sauvetage	16

4.1.4. Groupe de protection radiologique (GPR).....	17
4.1.5. Groupe d'alerte (CNA- central national d'alerte)	18
4.1.6. Groupe de support logistique.....	18
4.1.7. Groupe logistique de ravitaillement	19
4.1.8. Groupe canin.....	19
4.1.9. Groupe d'hommes-grenouilles	20
4.1.10. Groupe de lutte contre les pollutions par produits chimiques.....	21
4.1.11. Groupe de support psychologique.....	22
4.1.12. Groupe d'intervention chargé de missions humanitaires (HIT- « Humanitarian Intervention Team »).....	23
4.1.13. Groupe d'intervention vétérinaire.....	25
4.1.14. Dispositifs de sécurité mis en place en 2013.....	25
4.1.14.1. Evènements d'une certaine envergure	25
4.1.14.2. Graphique des permanences durant l'année 2013.....	26
4.2. Division d'incendie et de sauvetage	27
4.2.1. Produit de l'impôt spécial 2000-2013	27
4.2.2. Affectation du produit de l'impôt spécial – Subventions aux communes	28
5. BUDGET ET FINANCES.....	29
5.1. Plan d'équipement pluriannuel	29
5.2. Total des crédits budgétaires 2013	29
6. INFORMATIQUE	30
6.1. Internet.....	30
6.2. Intranet.....	30
6.3. CECIS.....	30
6.4. DiviDok	31
7. CENTRAL DES SECOURS D'URGENCE	32
8. SERVICE MEDICAL.....	33
9. RELATIONS INTERNATIONALES	34
9.1. Union Européenne.....	34
9.1.1. Groupe de travail « protection civile » du Conseil de l'Union Européenne (PROCIV)	34
9.1.2. Commission Européenne.....	34
9.1.2.1. Comité de la protection civile.....	34
9.1.2.2. Réunions des Directeurs-Généraux de Protection Civile de l'Union Européenne	34
9.2. Conseil de l'Europe	35
9.3. Commission internationale pour la protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS)	35
9.4. Commission internationale de la Meuse (CIM).....	36
9.5. OTAN.....	37
9.6. Sécurité nucléaire – Commission franco-luxembourgeoise sur la sécurité nucléaire.....	37

9.7. Révision du plan particulier d'intervention en cas d'accident dans la centrale électronucléaire de Cattenom.....	37
9.8. Collaboration entre le Luxembourg, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin et le corps des sapeurs-pompiers de la Ville de Prague	37
9.9. Benelux : groupe de travail « Gestion de crise ».....	38

Administration des services de secours

1. Structures

Conformément à l'article 1 de la loi modifiée du 12 juin 2004 portant création d'une Administration des services de secours, celle-ci est chargée de la mise en œuvre des mesures destinées à protéger et à secourir les personnes en danger et à sauvegarder les biens lors d'événements calamiteux, de catastrophes, de sinistres, d'incendies, de crues ou d'inondations. Elle organise les interventions au quotidien en cas d'urgence vitale, de maladie et d'accident, ainsi que le transport des personnes vers les structures hospitalières.

L'Administration des services de secours comprend :

- la direction,
- la division de la protection civile,
- la division d'incendie et de sauvetage,
- la division administrative, technique et médicale.

1.1. La direction

La direction de l'Administration des services de secours a pour mission:

- de définir les concepts généraux en matière de services de secours,
- de coordonner les activités des 3 divisions,
- de mettre en œuvre l'ensemble des mesures et des moyens destinés à protéger et à secourir la population et à sauvegarder le patrimoine national et les biens lors d'événements calamiteux, de catastrophes, de sinistres et d'incendies,
- d'assurer les liens avec les services de secours de nos pays voisins et d'adapter les plans et directives découlant des accords d'assistance mutuelle en cas de catastrophe,
- d'assurer la représentation au niveau des relations internationales avec l'UE, l'OTAN, le Conseil de l'Europe, etc.

1.2. La division de la protection civile

La division de la protection civile est chargée au niveau national de la mise en œuvre des mesures nécessaires en vue de protéger et de secourir les personnes et de sauvegarder les biens lors d'événements calamiteux et de l'application des moyens y relatifs.

Aux fins d'assumer ces missions, la division de la protection civile dispose des structures suivantes :

- la brigade des secouristes-ambulanciers et des secouristes-sauveteurs se trouve répartie sur 25 centres de secours,
- le groupe d'alerte,
- le groupe d'hommes-grenouilles,
- le groupe de protection radiologique,
- le groupe de lutte contre la pollution par produits chimiques,
- le groupe canin,
- le groupe de support psychologique,
- le groupe logistique de ravitaillement,
- le groupe de support logistique,
- le groupe d'intervention chargé de missions humanitaires (HIT « Humanitarian Intervention Team »),
- le groupe d'intervention vétérinaire.

1.3. La division d'incendie et de sauvetage

La division d'incendie et de sauvetage de l'Administration des services de secours a pour mission d'assurer au niveau national la coordination des services communaux d'incendie et de sauvetage, de conseiller les communes dans l'application de la nouvelle loi et de ses mesures d'exécution ainsi que dans l'organisation et l'équipement de leurs corps de sapeurs-pompiers, de veiller à l'exécution des mesures prévues en matière de prévention et de lutte contre l'incendie et de sauvetage et d'assumer l'inspectorat des services communaux d'incendie et de sauvetage.

Il y a lieu de souligner que l'organisation et le fonctionnement des différents corps de sapeurs-pompiers restent du domaine de la compétence communale.

1.4 La division administrative, technique et médicale

1.4.1. Le service administratif

Le service administratif est responsable de la gestion des ressources humaines et financières de l'Administration des services de secours, de la gestion administrative du central des secours d'urgence, des relations internationales, des études statistiques, de la documentation ainsi que des publications.

1.4.2. Le service technique

Le service technique est chargé de la gestion, de l'entretien, de la planification et de l'organisation des moyens, des infrastructures et des équipements techniques de l'Administration des services de secours et notamment du central des secours d'urgence.

1.4.3. Le service médical

Le contrôle médical a pour objet:

- d'assurer une surveillance médicale continue obligatoire des sapeurs-pompiers et des volontaires de la division de la protection civile,
- de permettre aux volontaires l'exercice de leurs missions sans risques pour leur santé,
- d'assurer une surveillance médicale périodique des volontaires.

L'examen par le service médical est obligatoire pour les volontaires de la protection civile et du service d'incendie et de sauvetage et notamment pour les volontaires porteurs de la protection respiratoire isolante.

La périodicité de ce contrôle dépend des fonctions exercées et des risques encourus.

Les médecins du service médical examinent également les jeunes sapeurs-pompiers entre 8 et 16 ans.

2. Personnel

2.1. Personnel professionnel

L'effectif du personnel fixe de l'Administration des services de secours se compose de :

32	fonctionnaires dont :
1	directeur
3	chefs de division
1	attaché de direction
1	expert en sciences hospitalières
1	ingénieur en informatique détaché du Centre des technologies de l'information de l'Etat
2	ingénieurs techniciens inspecteurs principaux 1 ^{er} en rang
1	inspecteur principal 1 ^{er} en rang à 75%
1	chef du bureau
1	rédacteur principal
1	commis adjoint
1	artisan dirigeant
2	artisans principaux
16	préposés au service d'urgence
48	employés dont :
6	employés à tâche complète
3	employés à tâche partielle
1	employé à 75% depuis le 1 ^{er} décembre 2011.
38	agents professionnels des services de secours, dont 1 a été engagé du 03/07/2013 jusqu'au 31/08/2014 pour remplacer un congé de maternité suivi d'un congé parental à plein temps.
14	ouvriers, dont :
1	cuisinier à tâche complète
10	ouvriers à tâche complète
3	ouvriers à tâche partielle

Le cadre du personnel est complété par trois travailleurs handicapés dont deux ont le statut d'employé de l'Etat et un celui d'ouvrier. Ils sont engagés tous les 3 à tâche complète.

Parmi le cadre du personnel figure actuellement un artisan détaché par les sapeurs-pompiers de la Ville de Luxembourg.

2.2. Personnel bénévole

Le contingent des agents bénévoles des services de secours comporte à l'heure actuelle **8.184** femmes et hommes. Il y a lieu de relever que certaines personnes assument plusieurs fonctions en même temps.

- 24 centres de secours avec un effectif total de **2.239 volontaires** assurant 24 heures sur 24 le service ambulancier et le service sauvetage dans le pays,
- le groupe d'alerte avec un effectif de 24 volontaires,
- le groupe d'hommes-grenouilles avec un effectif de 32 volontaires,
- le groupe de protection radiologique avec un effectif de 28 volontaires,
- le groupe de protection contre la pollution par produits chimiques
 - o dont 53 personnes dans la section anti-pollution Haute-Sûre,
 - o dont 2 personnes dans le volet analytique,
 - o et 35 personnes dans la section assurant le volet opérationnel,
- le groupe canin avec un effectif de 25 volontaires,
- le groupe de support psychologique avec un effectif de 126 volontaires,
- l'unité logistique de ravitaillement avec un effectif de 37 volontaires,
- le groupe logistique avec un effectif de 22 volontaires,

- le « Humanitarian Intervention Team » (HIT) avec un effectif de 33 volontaires,
- le groupe d'intervention vétérinaire avec un effectif de 49 personnes,
- le corps des instructeurs avec un effectif de 124 personnes,
- les conseillers techniques avec un effectif de 18 personnes.

Suivant les informations fournies par la Fédération Nationale des Corps de Sapeurs-Pompiers (FNSP), le service d'incendie et de sauvetage comprend 8.123 bénévoles répartis sur 148 corps communaux, dont **5.337 agents actifs entre l'âge de 16 et 64 ans**, 1.431 jeunes en dessous de seize ans, 444 inactifs et 1.078 retraités de plus de soixante-quatre ans. S'y ajoutent 167 sapeurs-pompiers professionnels de la Ville de Luxembourg.

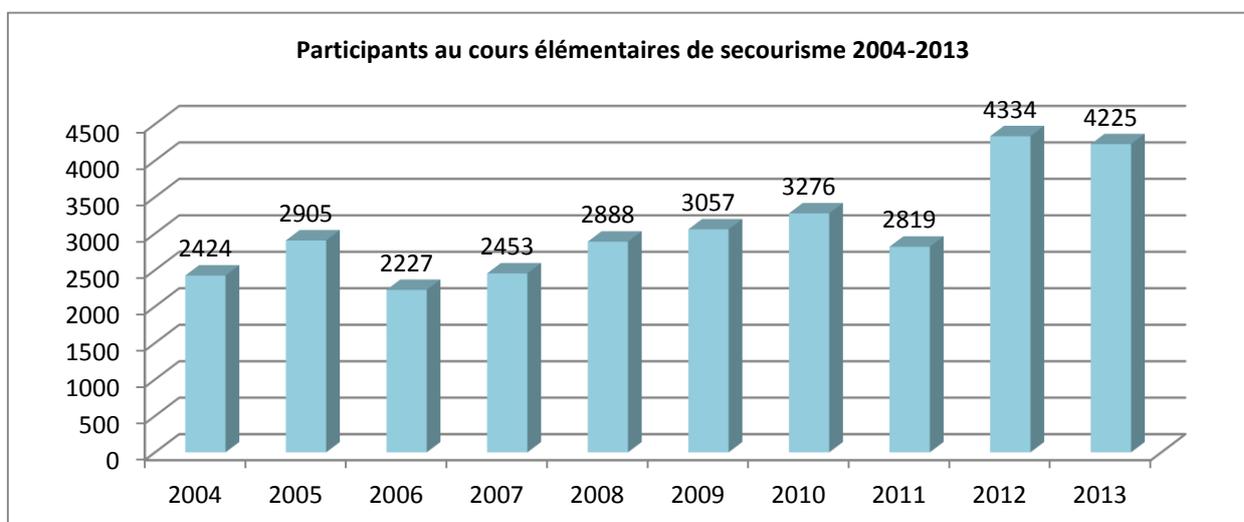
Il convient de préciser que le nombre total de 8.184 agents ne correspond pas au nombre total de personnes engagées auprès des services de secours étant donné que certains de ces agents remplissent plusieurs fonctions (p.ex. une personne qui est en même temps secouriste-ambulancier, sapeur-pompier et membre d'un groupe spéciale) et sont ainsi comptés plusieurs fois.

3. Formation

3.1. Population et entreprises

3.1.1. Cours élémentaires en secourisme

Organisés d'une part en collaboration avec les administrations communales et d'autre part sur demande des entreprises dans le cadre de leurs obligations relatives à la sécurité et santé des travailleurs au travail, les cours élémentaires de secourisme connaissent un succès croissant d'année en année. Le nombre total de **cours élémentaires** de secourisme organisés en 2013 était de **257** avec **4.225 participants** par rapport aux **273 cours** avec **4.334 participants** de l'année 2012. Au cours de l'année 2013, **132 cours de rappel** avec **1.630 participants** ont été organisés par l'Administration des services de secours.



3.1.2. Cours de manipulation des extincteurs

Les cours de manipulation des extincteurs sont organisés dans les locaux de l'ENSIS ou dans les entreprises. Les instructeurs en matière d'incendie sont chargés de l'instruction de ces cours. Les cours comprennent une partie théorique et une partie pratique et sont adaptés aux besoins individuels des participants de chaque cours.

Au cours de l'année 2013, 6 cours ont été organisés avec un total de 135 participants, 2 cours avec 49 agents de la Police Grand-Ducale, 1 cours pour 12 ambulanciers-stagiaires et 3 cours avec 42 participants pour l'INAP.

3.1.3. Cours initiation prévention incendie pour les entreprises

Les instructeurs en matière incendie ont organisé pour les entreprises 2 cours en initiation prévention incendie.

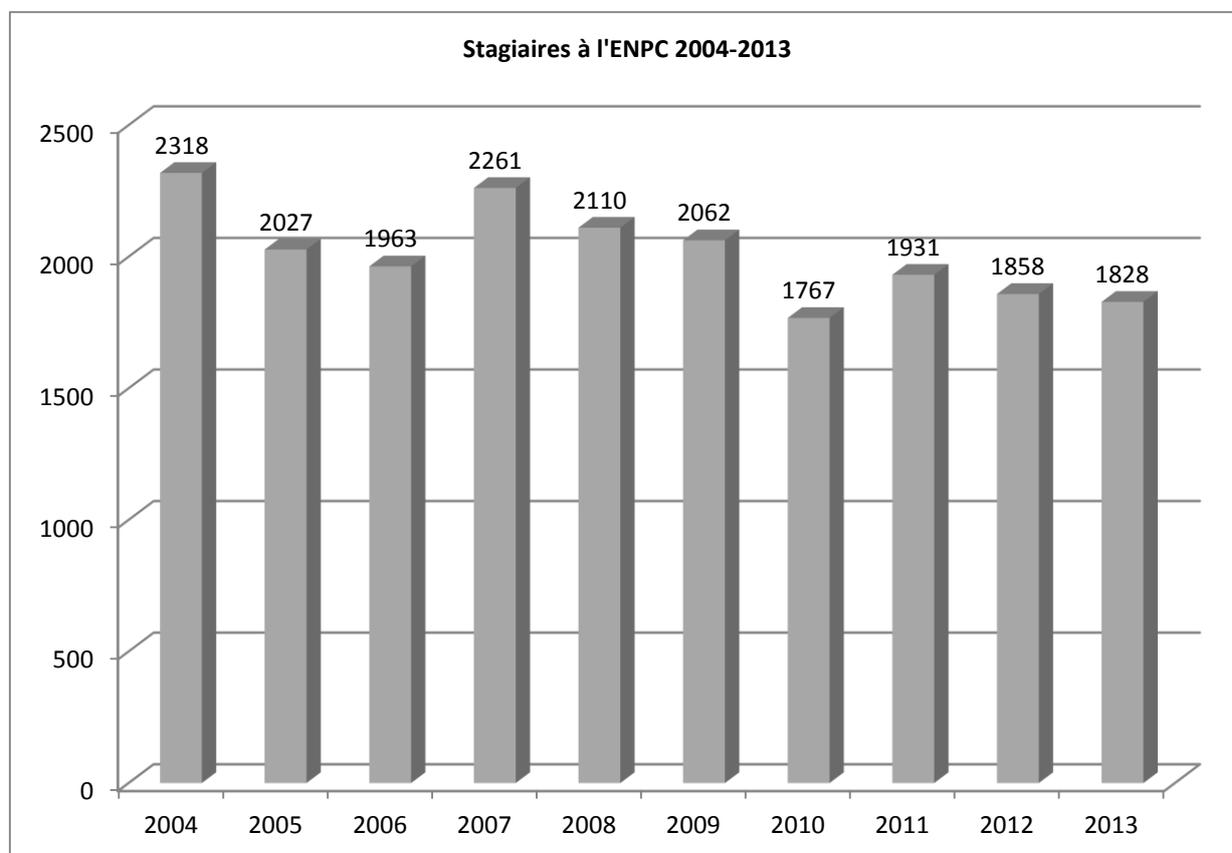
3.2. Agents des services de secours

3.2.1. Cours tenus à l'Ecole Nationale de la Protection Civile (ENPC)

Au cours de l'année 2013, 44 secouristes-ambulanciers et 38 secouristes-sauveteurs ont clôturé avec succès leur formation respective. **74 cours** ont été tenus à l'Ecole Nationale de la Protection Civile

(ENPC) à Schimpach au cours de l'année d'instruction 2013. Ces cours ont été fréquentés par un total de **1828 participants** et se répartissent comme suit:

21	cours de sauvetage avec	519	Participants
20	cours pour secouristes ambulanciers avec	588	Participants
2	cours pour le groupe G.P.R. avec	25	Participants
11	cours de plongée avec	233	Participants
1	cours pour les agents du C.N.A. avec	6	Participants
5	cours pour le groupe de support psychologique avec	178	Participants
1	cours pour le HIT avec	15	Participants
2	cours de gestion de situation d'exception avec	86	Participants
7	cours divers avec	171	Participants
1	cours pour le groupe canin avec	13	Participants
3	cours pour instructeurs et instructeurs stagiaires avec	54	Participants



3.2.2. Cours tenus à l'Ecole Nationale du Service d'Incendie et de Sauvetage (ENSIS)

Au cours de l'année 2013, **1144 sapeurs-pompiers** ont clôturé avec succès leur formation respective. **107 cours** ont été tenus à l'Ecole Nationale du Service d'Incendie et de Sauvetage à Niederfeulen au cours de l'année d'instruction 2013. Ces cours ont été fréquentés par un total de **1950 participants** et se répartissent comme suit:

24	BAT-1	534	Participants
9	BAT-2	189	Participants
6	BAT-3	149	Participants
6	DEPOLL	99	Participants
2	Cours de recyclage pour Responsables	73	Participants
3	Cours prévention en matière incendie	78	Participants

2	cours auto-échelle DLK-B	22	Participants
2	Cours instructeurs auto échelle et engins élévateurs	22	Participants
8	Cours moniteurs des jeunes pompiers	146	Participants
1	Cours administratif	30	Participants
7	Cours protection anti-chute	79	Participants
21	Cours AS et CF 1 et recyclage (ARI)	205	Participants
2	Cours pour instructeurs et instructeurs-stagiaires	31	Participants
11	Cours manipulation extincteurs	226	Participants
3	Cours initiation à la prévention d'incendie	67	Participants

En ce qui concerne la formation au niveau cantonal, les instructeurs en matière d'incendie ont organisé les formations suivantes :

11	cours FGA-1 (30 heures)	145	Participants
7	Cours FGA-2 (28 heures)	106	Participants
9	Cours AGT (24 heures)	136	Participants

En 2013 : 27 cours ont été organisés au niveau cantonal avec un total de **387 candidats**.

3.2.3. Formation de nouveaux instructeurs

3.2.3.1. Formation de nouveaux instructeurs en secourisme

En octobre 2013 a commencé un nouveau cycle de formation de nouveaux instructeurs en secourisme. La formation se compose d'un volet théorique ainsi que d'un volet pratique. Au total, 17 personnes se sont inscrites pour participer à la formation. Après l'abandon de plusieurs personnes, 11 candidats continuent leur formation en 2014. L'examen pour le volet théorique est prévu pour le mois de mai 2014. La formation pratique débutera en septembre 2014. Durant cette phase, les candidats participent à la dispense de différents cours en secourisme. Il s'agit notamment de cours de premiers secours destinés à la population et aux entreprises mais aussi de cours en secourisme à l'ENPC et dans les centres de secours de la protection civile. Dans le cadre du volet pratique de la formation de nouveaux instructeurs, l'objectif principal est axé sur les aspects pédagogiques afin d'apprendre aux candidats comment transmettre efficacement les matières en secourisme aux participants d'une formation.

3.2.3.2. Formation de nouveaux instructeurs en sauvetage

Afin de pouvoir assurer la formation des secouristes-sauveteurs dans les différents centres de secours de la division de la protection civile ainsi que pour organiser les cours de sauvetage au niveau de l'industrie et de la population, l'Administration de services de secours dispose d'un pool d'instructeurs en sauvetage.

En cas de besoin de personnes supplémentaires, l'Administration des services de secours organise des cours de formation pour recruter de nouveaux membres.

Au cours de l'automne 2013, une formation de nouveaux instructeurs en sauvetage a été initiée s'étendant sur une période de 2 ans. La formation comprend une partie théorique ainsi qu'une partie pratique. Chaque partie est clôturée avec un examen. L'examen de clôture de la partie théorique est prévu pour le 26 février 2014.

3.2.3.3. Formation de nouveaux instructeurs en matière de la lutte contre l'incendie

Dans le cadre de la formation des sapeurs-pompiers et de l'instruction de la population et des entreprises, l'Administration des services de secours dispose de 34 instructeurs en matière de la lutte contre l'incendie et de 5 instructeurs stagiaires. Les cours spéciaux sont tenus par des spécialistes,

des instructeurs des pompiers professionnels ou par des instructeurs en matière de la lutte contre incendie. Huit candidats ont introduit la demande pour devenir instructeurs en matière de la lutte contre l'incendie.

3.2.4. Formation continue des instructeurs

3.2.4.1. Formation continue des instructeurs en secourisme

Au cours de l'année 2013, une séance de formation continue a eu lieu pour les instructeurs en secourisme. La formation était accompagnée par un expert allemand ayant le statut de « Lehrrettungsassistent ». La formation portait sur des urgences gynécologiques et les accouchements urgents. En total, 14 instructeurs en secourisme ont participé à la formation. S'y ajoutent 6 agents professionnels du service ambulancier de l'ASS. Or, il importe de préciser que les objectifs de formation sont différents entre les instructeurs et les agents professionnels. Si les instructeurs apprennent de nouvelles matières avec le but de pouvoir instruire des agents du terrain, les agents professionnels participent à la formation continue afin de pouvoir utiliser les compétences acquises lors d'interventions.

3.2.4.2. Formation continue des instructeurs en sauvetage

Au cours de l'année 2013, 4 jours de formation continue ont eu lieu pour les instructeurs de sauvetage. Ces formations ont pour objectif d'améliorer les compétences des instructeurs en ce qui concerne des nouveaux équipements de sauvetage ainsi que d'approfondir leurs connaissances en matière de désincarcération et de dispositifs de sécurité. Ces cours sont dispensés par des firmes externes spécialisées.

Pour l'année 2013, les instructeurs en sauvetage se sont penchés sur les nouvelles techniques en matière de désincarcération.

3.2.4.3. Formation continue des instructeurs en matière de la lutte contre l'incendie

Au cours de l'année 2013, les instructeurs en matière de la lutte contre l'incendie ont participé à plusieurs formations continues. L'ENSIS a organisé des formations pour les inspecteurs, les responsables des corps et les instructeurs en matière d'incendie. Les cours sont tenus par des spécialistes étrangers. Concernant le nouvel équipement, l'ENSIS a organisé des initiations pour les instructeurs en matière incendie.

3.2.5. Formation continue des ambulanciers

La formation du secouriste-ambulancier se compose de deux volets, à savoir la formation de base et la formation continue. Tout secouriste-ambulancier doit parcourir une formation de base qui est clôturée par un examen d'aptitude. Ensuite, tout au long de son service l'obligation de participer à la formation continue existe.

Au cours de la saison 2011-2012, la formation des ambulanciers-secouristes a fait l'objet d'une réorganisation profonde. La formation, qui était basée sur des cours du soir dans les centres de secours, est désormais remplacée par une formation de base sous forme de six modules. Chaque ambulancier-stagiaire peut choisir la suite des modules ainsi que la date à laquelle il souhaite participer à un module déterminé. Tout module de formation est offert plusieurs fois au cours de la saison de formation à l'ENPC.

De plus, des formations ponctuelles sur des sujets précis sont également organisées à l'ENPC. Les cours sont alors dispensés par des experts spécialisés. Ceci permet aux secouristes-ambulanciers de se spécialiser d'avantage dans certains domaines. Le succès de ces formations est tel que les capacités maximales ont rapidement été atteintes.

Les 12 agents professionnels qui sont entrés en service fin 2013 ont été recrutés sur base d'un test d'aptitude sportive et sur base d'un entretien et pas sur l'exigence d'être préalablement détenteur du brevet d'aptitude du secouriste-ambulancier. C'est pourquoi, une période de stage de plusieurs mois a été prévue afin d'immerger les nouveaux agents dans leurs fonctions de secouristes-ambulancier professionnel. Les 12 agents professionnels ont été formés au centre de secours d'Esch-sur-Alzette. Leur formation est quasiment identique à celle des agents volontaires. Un cours de base en secourisme est suivi du cours d'initiation pour ambulanciers. Les différents modules de la formation de base composent la partie théorique de la formation qui est ensuite suivie d'une période de stages pratiques dans des centres de secours. Leur cursus de formation prévoit aussi un stage pratique au sein du Centre Hospitalier Emile Mayrisch à Esch-sur-Alzette et au Service Incendie et Ambulance de la Ville de Luxembourg. En début 2014, les candidats se présenteront à l'examen pour obtenir le brevet d'aptitude du secouriste-ambulancier.

3.2.6. Formation anti-agression

Vu que de plus en plus d'équipes d'intervention, notamment dans le milieu ambulancier, sont confrontés à des patients agressifs, une formation portant sur la prévention et le combat de problèmes de sécurité et de criminalité a été organisée. Au cours de l'année 2013, 6 séances avec 85 participants ont eu lieu en collaboration avec une entreprise externe. Vu le grand succès de ces cours, de nouvelles formations seront planifiées pour les années à venir.

3.2.7. Stage de conduite à Colmar-Berg

En 2013, l'Administration des services de secours a organisé 17 stages de conduite au Centre de formation pour conducteurs à Colmar-Berg, dont 13 cours pour les secouristes-ambulanciers et 4 pour les conducteurs de camion du service de sauvetage. La formation comprend une partie théorique et plusieurs épreuves pratiques. En total, 130 secouristes-ambulanciers et 40 secouristes-sauveteurs ont participé à la formation. Le but de cette formation était d'apprendre le maniement correct des véhicules sous différentes conditions et de conduire de façon responsable.

3.2.8. Cours scie à moteur

L'Administration des services de secours a organisé en collaboration avec l'Ecole Nationale du Service d'Incendie et de Sauvetage ainsi que le CNFPC une formation pour scie à moteur à bois couché. Cette formation a pour but de sensibiliser les membres des services secours sur le maniement de la tronçonneuse. Un total de 190 personnes ont suivi cette formation depuis octobre 2012.

3.3. Exercices

3.3.1. Exercices nationaux

En 2013, il n'y a pas eu d'exercices nationaux de grande envergure.

3.3.2. Exercices internationaux

Au cours de l'année 2013, l'ASS a participé à de nombreux exercices, qui portaient principalement sur le module TAST dans le cadre de la plateforme emergency.lu.

Au niveau des Nations Unies, l'ASS a participé à 4 exercices :
TRIPLEX 2013

Cet exercice s'est déroulé dans la région transfrontalière entre le Danemark et l'Allemagne au cours du mois de septembre. L'exercice a été organisé par IHP (« International Humanitarian Partnership »)

Le but était d'entraîner la coopération, les procédures ainsi que les services et les capacités de support des membres d'IHP dans un environnement d'exercice visant les acteurs humanitaires afin de pratiquer la coordination, la gestion des informations, l'évaluation ainsi que d'autres sujets liés aux missions du groupe.

Le TRIPLEX 2013 a principalement été axé sur la coopération, la coordination humanitaire et la planification conjointe de réponse des différents acteurs humanitaires. La mise à disposition de support logistique faisait également partie des objectifs de l'exercice.

Le scénario visait les conséquences après un cyclone causant des inondations majeures dans des milieux ruraux et urbains.

Le Luxembourg était représenté par 3 membres du TAST (« Technical Assistance and Support Team »)

OPEX Bravo

En mars 2013, le Programme alimentaire mondial (PAM), a organisé un exercice de communication en cas de crise à l'Ecole nationale du THW (« Technisches Hilfswerk) à Neuhausen en Allemagne.

Après de catastrophes majeures, les victimes dépendent fortement de l'assistance humanitaire de la communauté internationale. Toutefois, de l'aide efficace ne peut être donnée que lorsque les équipes opérationnelles puissent bien coordonner leurs actions. Dans le contexte de l'exercice OpEx Bravo, des experts d'informatique et de télécommunication ont entraîné l'installation et la réparation de réseaux de communication pour des volontaires du THW.

Souvent, lors de catastrophes majeures, comme des séismes, les réseaux de télécommunication sont endommagés. C'est pourquoi, les experts ITC du PAM, de l'UNICEF et d'autres organisations appartiennent à la première vague d'assistance internationale qui arrive au lieu de l'incident.

Le Luxembourg a participé à l'OpEx Bravo avec une personne du TAST.

SIMEX « Count Down »

Initié par le gouvernement suisse, l'exercice SIMEX « Count Down » a eu lieu en Suisse au cours du mois de mars 2013. Cet exercice « table-top » visait à l'introduction et la pratique des méthodologies INSARAG (« International Search and Rescue Advisory Group ») en matière de réponse en cas de catastrophes. Ceci comportait les éléments suivants :

- la coordination entre des équipes USAR (« Urban Search and Rescue »),
- l'évaluation du lieu sinistré,
- la gestion de contraintes logistiques,
- la communication avec le LEMA (« Local Emergency Management Authority ») et l'OSOCC (« On-site Operations and Coordination Centre »),
- l'application d'outils de marquage d'INSARAG,
- la documentation INSARAG,
- la communication avec la population locale.

Le Luxembourg a participé à cet exercice avec 2 personnes du TAST.

ARF DIREX 2013

En mai 2013, 2 personnes du TAST ont participé à l'exercice ARF DIREX (« ASEAN Regional Forum Disaster Relief Exercise ») en Thaïlande qui a été organisé par l'ASEAN sous la direction de Thaïlande et de la Corée du Sud.

L'exercice visait à l'échange d'expériences et de bonnes pratiques et au networking d'acteurs différents dans le domaine de la gestion de catastrophes. Plus de 1200 personnes participaient à l'exercice.

Au niveau de l'UE, l'ASS a participé à deux exercices :

Cold Conditions Exercise

En avril 2013, 5 membres du TAST ont participé à l'exercice « Cold Conditions » à Kuopio en Finlande. L'exercice a été organisé par le CMC Finlande (« Crisis Management Centre ») et visait à tester les procédures et capacités d'équipes d'interventions dans des conditions très froides.

BelModex (Modex1)

Dans le souci d'entraîner et d'évaluer les experts et modules mobilisés dans le cadre du mécanisme de protection civile de l'Union, la Commission européenne organise régulièrement des *European Union Modular Exercises* (EUModex). A cette occasion, des modules mais également la collaboration entre les équipes internationales sont testés afin d'être préparés de manière optimale aux éventuelles interventions internationales. Un consortium composé des organisations compétentes de la Belgique, du Luxembourg, de l'Allemagne, de la Croatie, de la France et de la Slovénie ainsi que d'une société privée a été chargé de l'organisation de trois exercices visant à la préparation des modules et des experts pour des missions internationales dans le cadre du mécanisme de protection civile de l'Union. La philosophie générale des 3 exercices était de fournir une série d'exercices réalistes et de haute qualité permettant aux participants de pratiquer la coopération au niveau de l'Union et de se familiariser avec la complexité opérationnelle et politique de la gestion internationale de catastrophes.

Les trois exercices se déroulent endéans la période d'octobre 2013 jusqu'à octobre 2014 et se basent sur des scénarii transfrontaliers dans 6 pays :

ModFX 1 : 25-29 octobre 2013	Belgique (port d'Anvers)
ModFX 2 : 21-25 mars 2014	Croatie (avec la Slovénie)
ModFX 3 : 26-30 septembre 2014	Luxembourg (espace Schengen, avec la France et l'Allemagne)

Pour chaque exercice, 3 modules et une équipe de 5 experts (EUCPT- European Civil Protection Mechanism Team) ont été prévues ainsi que 2 membres TAST puisque ceci a été retenue lors des leçons apprises après des missions et exercices antérieurs.

Le premier exercice qui a eu lieu au port d'Anvers, zone qui est caractérisée par un niveau élevé de différents risques spécifiques : 60 entreprises chimiques, nœuds routiers, ferroviaires et maritimes surchargés. Le scénario de l'exercice visait des inondations aux Pays-Bas, en Belgique, en Allemagne et en France issues d'une tempête sévère dans la Mer du Nord. Le port d'Anvers était considéré comme la région la plus affectée. En total, 77 personnes ont participé à l'exercice.

Le Luxembourg a participé activement audit exercice en mettant à disposition son module TAST, emergency.lu, le module FBR (« Flood Rescue using Boats »), le module CBRNDT (« Chemical, Biological, Radiological and Nuclear Detection and sampling »), le groupe de support logistique ainsi que de l'unité logistique de ravitaillement.

Au niveau bilatéral, l'ASS a participé à un exercice :

Exercice OSOCC/RDC

En juin 2013, 3 personnes du TAST ont participé à l'exercice OSOCC/RDC organisé par le SKH (« Schweizer Korps für Humanitäre Hilfe ») en Suisse. L'OSOCC (« Onsite Operation and Coordination Centre ») et le RDC (« Reception and Departure Centre ») sont deux types de structures indispensables dans le cadre de l'assistance internationale. Ces structures sont en charge des travaux de coordination et d'administration de toutes les équipes internationales mettant à disposition leurs capacités lorsqu'un Etat sinistré demande de l'assistance.

4. Activités

4.1. Division de la protection civile

4.1.1. Le service ambulancier

Le service ambulancier de la division de la protection civile est assuré par **24 centres de secours** couvrant l'ensemble du Grand-Duché. A l'exception du territoire de la capitale où ce service est assuré par le Service d'Incendie et d'Ambulance de la Ville de Luxembourg, le service ambulancier dans les centres de secours est majoritairement assuré par des bénévoles.

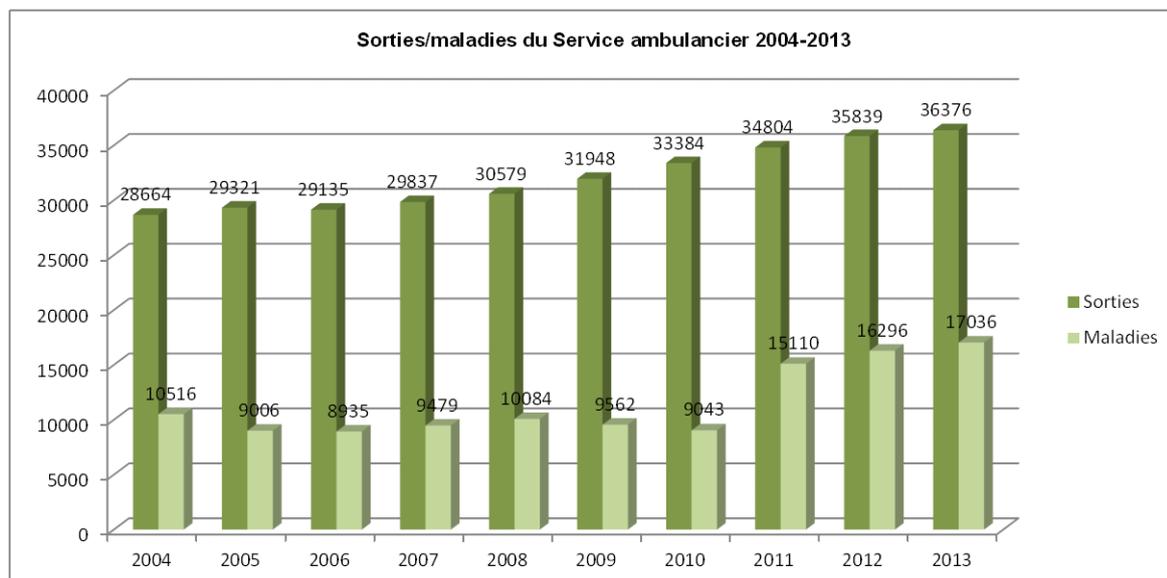
Le service ambulancier est garanti 24 heures sur 24. L'équipage d'une ambulance se compose en principe de trois secouristes-ambulanciers volontaires.

La division de la protection civile dispose de **55 ambulances** qui sont réparties comme suit :

- 47 ambulances à disposition des 24 centres d'intervention
- 1 ambulance pour l'Ecole Nationale de la Protection Civile
- 2 ambulances pour des transports infectieux
- 2 ambulances pour le transport de patients obèses
- 1 ambulance pour le transport de patients nécessitant de soins intensifs
- 2 ambulances de réserve dont une est stationnée à Bettembourg et une à Lintgen.

Au cours de l'année **2013**, les ambulances de la division de la protection civile ont effectué **36.376 sorties** en parcourant **1.115.882 kilomètres** par rapport à 35.839 sorties et 1.104.640 kilomètres parcourus en 2012. Ces interventions se répartissent comme suit :

1.808	sorties dans le cadre des accidents de circulation
4.830	sorties dans le cadre d'accidents divers (travail, ménage, etc.)
8.610	sorties dans le cadre de transports de malades non urgents
17.036	sorties dans le cadre de transports urgents
4.092	sorties dans le cadre d'interventions diverses (incendies, manifestations, exercices)



Depuis que le service ambulancier est assuré par la protection civile, les ambulances ont parcouru un total de 31.342.759 kilomètres lors de 899.983 sorties de 1962 à 2013.

4.1.2. Le service d'aide médicale urgente

Depuis le 1^{er} juillet 1989, le service d'aide médicale urgente (SAMU) fait partie intégrante des services de secours. Le parc automobile du SAMU se compose de 6 véhicules d'intervention rapide. 3 antennes mobiles du SAMU transportent sur le lieu de l'urgence vitale les équipes de médecins anesthésistes réanimateurs et d'infirmiers anesthésistes qui sont stationnées auprès des hôpitaux de garde des régions Luxembourg, Esch-sur-Alzette et Ettelbruck. 2 véhicules de réserve sont stationnés au Service d'Ambulances et d'Incendie de la Ville de Luxembourg et 1 autre SAMU de réserve se trouve à la Direction de l'Administration des services de secours.

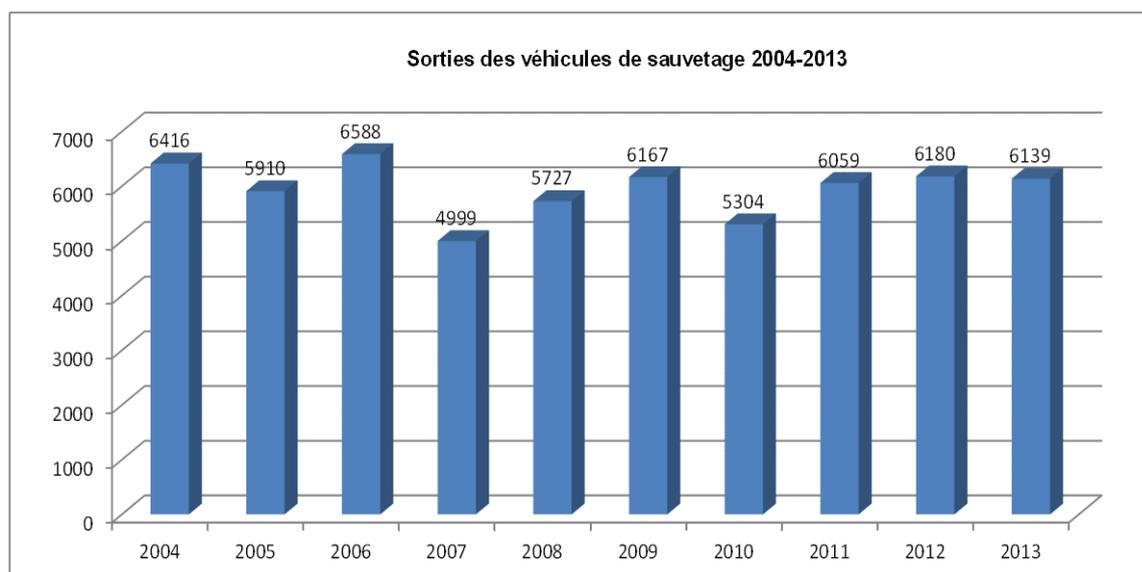
Depuis le 1^{er} novembre 1991, le service d'aide médicale urgente est complété au besoin par l'hélicoptère de sauvetage de « L.A.R. s.à.r.l. » conventionné par l'Etat et mis à sa disposition pour intervenir dans le cadre du SAMU. Doté des mêmes équipements médicaux que l'antenne mobile terrestre, l'hélicoptère peut, en cas de nécessité, et sous certaines conditions, acheminer rapidement le médecin anesthésiste réanimateur et l'infirmier du SAMU vers le lieu d'intervention.

4.1.3. Le service de sauvetage

Le service de sauvetage qui est garanti 24 heures sur 24 est assuré par:

- 24 centres de secours,
 - o dont 3 centres de secours constitués bases régionales de support sont dotés de matériel d'intervention lourd,
- la Base Nationale de Support (BNS) de la division de la protection civile qui est située à Lintgen.

Conformément au règlement grand-ducal du 21 mars 2012 déterminant les modalités de permanence et de garde et d'indemnisation des volontaires des unités de secours de la division de la protection civile de l'Administration des services de secours, l'effectif de garde ou de permanence maximal est de quatre secouristes-sauveteurs.



Au cours de l'année 2013, les véhicules de sauvetage de la division de la protection civile ont parcouru **243.382 km** pour **6.139 sorties**; le total du temps d'intervention presté par les volontaires pendant les interventions était de **16.322 heures**.

(Remarque : données des centres de secours de Bigonville et de Mamer non-disponibles)

4.1.4. Groupe de protection radiologique (GPR)

Les attributions du groupe sont fixées aux interventions en cas d'incident ou d'accident impliquant des substances radioactives ou nucléaires. Ceci serait notamment le cas en cas d'accident à une des centrales nucléaires situées dans un des pays voisins, lors du transport de sources radioactives, par avion, par route ou par chemin de fer, dans des accidents avec des sources radioactives dans le domaine industriel, médical, de la recherche ainsi que dans le cas d'actes de malveillance, criminelles ou terroristes, impliquant des substances radioactives.

Au cours de l'année 2013, le GPR est communément intervenue avec la DRP (Division de la radioprotection) lors de 10 incidents impliquant des sources radioactives sur le territoire national. Six, des incidents concernaient des centres de recyclages, où les portiques de contrôle avaient déclenché une alarme à la radioactivité. Une intervention se déroulait dans l'industrie où un véhicule avait déclenché une alarme sur les portiques de contrôle à la radioactivité. Trois interventions suivaient une demande d'assistance de la Police Grand-Ducale, afin de sécuriser de substances suspectes découvertes au cours d'une intervention de leur part. Aucun de ces événements n'avait un impact sanitaire pour la population ou des travailleurs concernés.

Une intervention particulière a été effectuée sur les débris de l'avion sinistré en 2002, en vue d'une évacuation des déchets vers les filières autorisées. Le Groupe a réalisé des mesures afin d'enlever tout doute de présence éventuelle de contaminant radioactif sur la carcasse et les débris de cet aéronef.

En 2013, 10 événements ont été transmis par les systèmes internationaux d'échange et d'alertes à la radioactivité au GPR. Tous concernaient une contamination radioactive d'objets destinés à la vente au grand public.

En 2013, les membres du Groupe ont suivi deux Weekend de formation et d'entraînement pratique sur le terrain. Ces formations visaient notamment les mesures de protection radiologique et le programme d'échantillonnage prévu par le nouveau PIU Cattenom.

Et en 2013, les instructeurs en radioprotection du GPR ont tenu 2 cours d'initiation en matière radioprotection à l'attention des participants aux formations de sauvetage, d'incendie dans le cadre de leur formation de base, ainsi qu'un cours spécifique en protection radiologique pour les Sapeurs-Pompiers de la Ville de Luxembourg. Dans le cadre de la formation ITB, des cours approfondies en matière de protection radiologique ont été tenus aux nouveaux recrues de la Police Grand-Ducale.

L'année 2013 était marqué par deux grands exercices dont le premier, la 3^{ième} et dernière phase de l'exercice Cattenom "3en1", qui rappelons le, a été initié par les décideurs politiques lors du sommet de la Grande Région, quelques semaines après l'accident nucléaire à Fukushima au Japon. L'exercice "3en1" avait comme objectif principal la coopération et la coordination transfrontalière lors d'un accident majeur à la centrale électronucléaire de Cattenom et ceci notamment pour les mesures radiologiques et l'échantillonnage sur le terrain. Cette mission de mesures et d'échantillonnage fût réalisée par le GPR à grande satisfaction du centre de crise national.

En novembre 2013, un deuxième exercice de grande envergure du type ConvEx 3b, fût organisé par le Royaume du Maroc et l'AIEA (« Agence Internationale de l'Energie Atomique »), dans le cadre des Conventions sur la Notification rapide et de l'Assistance. Cet exercice d'État-major concernait la préparation et la réponse à des actes de malveillance contre des centres touristiques. Un exercice qui a bien montré la nécessité d'une formation continue du groupe de protection radiologique et de la mise en place de procédures opérationnelles dans ce domaine spécifique.

Au-delà, le GPR a participé en 2013, à plusieurs exercices d'urgence nucléaire internationaux, dont les plus notables étaient:

- un exercice ECURIE Level 3 (CE),
- trois exercices "Convention Exercise" des type 1 et 2, de l'AIEA à Vienne.

4.1.5. Groupe d'alerte (CNA- central national d'alerte)

La composition, l'organisation et le fonctionnement du groupe d'alerte sont régis par la loi du 12.06.2004 portant création d'une Administration des services de secours (ASS) et le règlement grand-ducal du 06.05.2010 déterminant les missions spécifiques, la composition, l'organisation et le fonctionnement de la division de la protection civile de l'Administration des services de secours .

Une des missions du CNA est la collection d'informations en relation avec des incidents nucléaires, chimiques et biologiques en cas de conflit armé ou de crise en général. La mission principale des membres du groupe consiste dans l'analyse des informations disponibles et de faire parvenir les résultats des calculs concernant les zones de contamination ou toutes autres informations nécessaires.

Au cours de l'année 2010, les missions du groupe d'alerte ont été élargies. Actuellement, le groupe est intégré d'office dans la cellule de crise de l'ASS en cas d'incidents majeurs.

Afin de mieux pouvoir répondre aux multiples attributions, le groupe s'est réorganisé en 2007 et il se compose actuellement de 5 sections (cartographie, météo, communication, CBRN, plans d'alerte) et les agents de liaison.

Un étroit échange d'informations avec les membres de centres d'alerte d'autres pays se fait en participant aux différents séminaires organisés par les Etats membres de l'EU et de l'OTAN.

L'instruction des membres du CNA, composé exclusivement de volontaires, s'est fait à raison de 20 réunions d'instruction au bâtiment de la direction de l'ASS.

La participation aux séminaires de l'ASS et de l'INAP ainsi qu'aux deux week-ends de formations annuelles à l'Ecole Nationale à Schimpach font également partie intégrante de la formation des membres du CNA.

En 2013, les cadres et les membres du groupe ont participé à des formations et séminaires auprès de « l'Akademie für Krisenmanagement, Notfallplanung und Zivilschutz » du « Bundesamt für Bevölkerungsschutz und Katastrophenhilfe » en Allemagne.

En collaboration avec le service météorologique de l'ANA (Administration de la Navigation Aérienne) et le DWD (Deutscher Wetter Dienst), le groupe d'alerte fait dorénavant part des utilisateurs du système de gestion d'alerte météorologique FeWIS.

Lors des missions de membres du HIT en collaboration avec emergency.lu, le groupe a garanti le suivi météorologique sur le terrain d'action.

En 2013, le CNA avait participé à des exercices internationaux et nationaux.

4.1.6. Groupe de support logistique.

L'unité de support logistique est un groupe composé de volontaires des différents centres de secours de la division de la protection civile et des corps de sapeurs-pompiers qui a pour mission de soutenir la Base Nationale de Support (BNS) dans des interventions de longue durée ou de missions spéciales. Elle se compose d'une vingtaine de personnes avec des formations techniques différentes, ainsi d'instructeurs en sauvetage et en secourisme.

Des réunions d'information et d'instruction se sont tenues à la BNS à Lintgen ou sur le terrain. Au cours de l'année, le groupe a effectué **33 interventions** cumulant **1.955 heures** d'intervention des volontaires et a parcouru **14.948 kilomètres**.

4.1.7. Groupe logistique de ravitaillement

L'Administration des services de secours dispose d'une unité logistique de ravitaillement, qui est rattachée à la Base Nationale de Support à Lintgen et qui intervient en cas d'accidents ou d'exercices s'étendant sur un laps de temps important. Ce groupe intervient également lors de grandes manifestations tels que des concerts ou lors d'exercices transfrontaliers et internationaux. L'unité logistique de ravitaillement est constituée de trois équipes qui, en cas de catastrophe, garantissent une présence 24/24 heures pour approvisionner les unités des services de secours.

Au cours de l'année 2013, le groupe a eu 13 activités différentes, dont notamment le ravitaillement pour les participants de l'exercice Cattenom. Le groupe a également assuré l'approvisionnement des intervenants à l'exercice BelModex à Anvers.

4.1.8. Groupe canin

Le groupe se compose actuellement de :

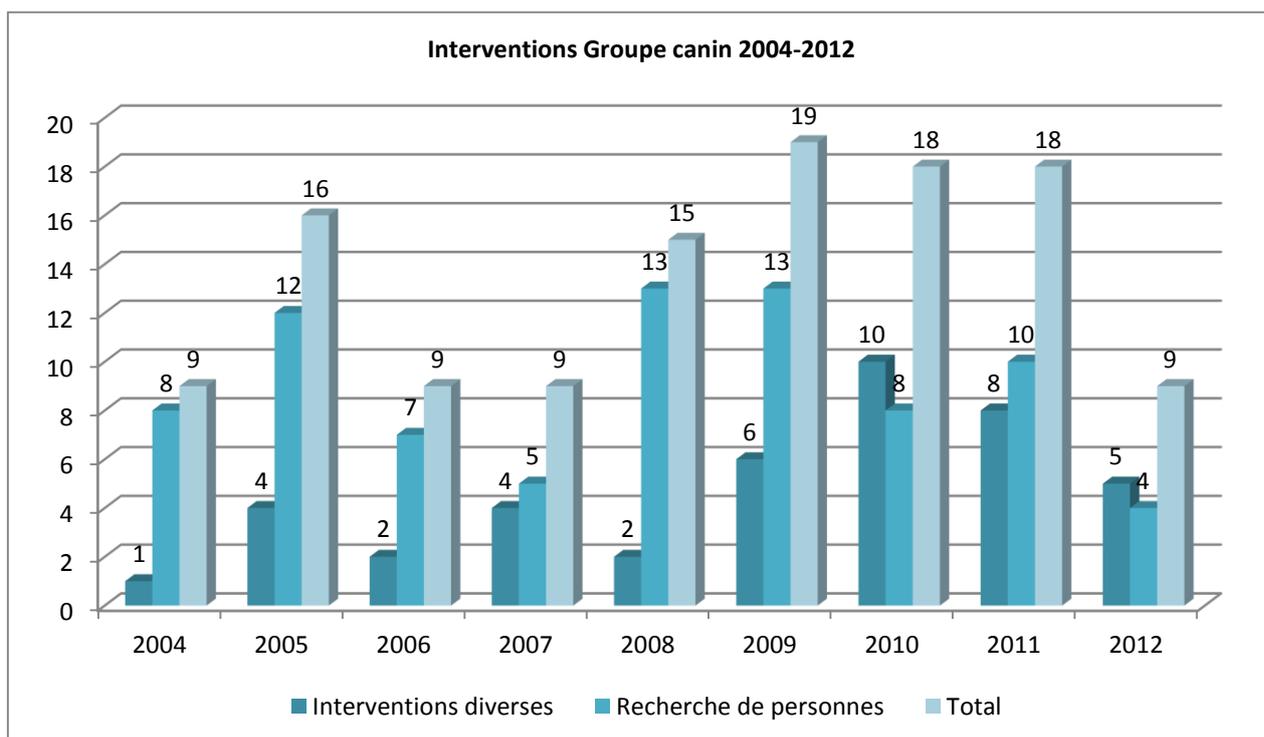
- 1 chef de groupe
- 1 conseiller technique cynotechnique CYN 3
- 1 chef d'unité CYN 2
- 1 chef de groupe adjoint
- 1 vétérinaire
- 14 maîtres-chiens brevetés, en formation et stagiaires
- 7 membres sans chien

Il est à noter que certains membres remplissent plusieurs fonctions au sein du groupe.

A plusieurs reprises, des entraînements, des week-ends et stages de formation se sont déroulés sur le CFRSD (Centre de formation de recherche et de sauvetage en décombres) à Altwies. Des thèmes différents sur la recherche de personnes ensevelies, de recherche en quête, et des exercices OPS (opérationnels) ont été organisés. Le centre de formation de recherche et de sauvetage en décombres du groupe canin est régulièrement sollicité par des équipes étrangères venues de toute l'Europe.

La finalité de ces exercices et stages était d'apprendre à gérer le stress, l'intégration dans des équipes étrangères, la fatigue, le froid, la chaleur, le matériel, les vivres et le chien.

Le groupe canin a participé également à divers exercices et démonstrations. Le groupe canin intervient aussi lors de capture d'animaux dangereux ou blessés suite à des accidents comme par exemple la capture d'animaux errants sur la voie publique.



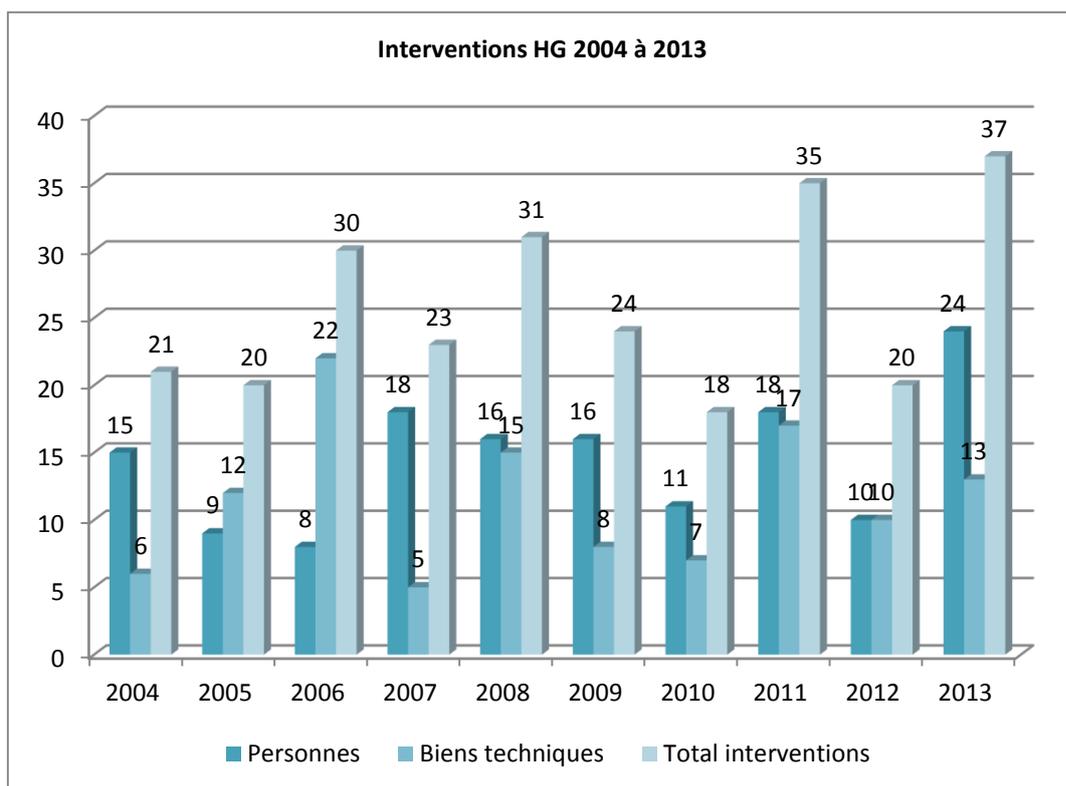
4.1.9. Groupe d'hommes-grenouilles

Au cours de l'année 2013, les hommes-grenouilles sont intervenus **37** fois avec un total de **411** heures prestées, dont :

- 176** heures lors de 12 interventions de recherche de personnes
- 54,25** heures lors de 7 interventions d'accidents de circulation
- 41,5** heures lors de 3 interventions de sauvetage de personnes
- 7,5** heures lors de 3 interventions concernant une noyade
- 72** heures lors de 5 interventions de recherche de biens
- 12,75** heures lors de 4 interventions diverses
- 47** heures lors de 3 interventions avec le ROV/Sidescan

En outre, **3.420** heures de permanence ont été prestées près du lac du barrage d'Esch-sur-Sûre pendant la période estivale (permanence prévue par le règlement grand-ducal du 19 mars 1979 instituant près du lac de barrage d'Esch-sur-Sûre un poste de premiers secours pendant la saison touristique) et **3.263** heures de permanence ont été prestées à l'occasion d'autres activités et engagements en 2013.

Ceci fait au total **7.094** heures prestées en **2013** par les volontaires du groupe des hommes-grenouilles.



Le groupe a aussi tenu une formation de plongeur dans les milieux naturels pour des nouveaux membres. En total, 62 participants se sont initialement présentés. 17 candidats ont participé à l'examen intermédiaire. 11 candidats ont réussi à cet examen et poursuivront leur formation.

En ce qui concerne la formation continue, les membres du groupe ont participé aux formations suivantes :

- 6 weekends de formation à l'ENPC avec un total de 276 participants,
- 24 unités de formations à la piscine en hiver avec un total de 327 participants,
- 1 stage de plongée profonde au Centre de ressources, d'expertise et de performances sportives (CREPS) avec un total de 17 participants,

Le groupe a également dispensé des formations, à savoir :

- 1 formation de permis de navigation sur les eaux intérieures pour 43 personnes des sapeurs-pompiers professionnels de la VdL, de l'Administration des Ponts et Chaussées et de la Police Grand-Ducale.

Le groupe a en outre participé à l'exercice BelModex à Anvers avec 16 participants pour composer le module « Flood Rescue using Boats ».

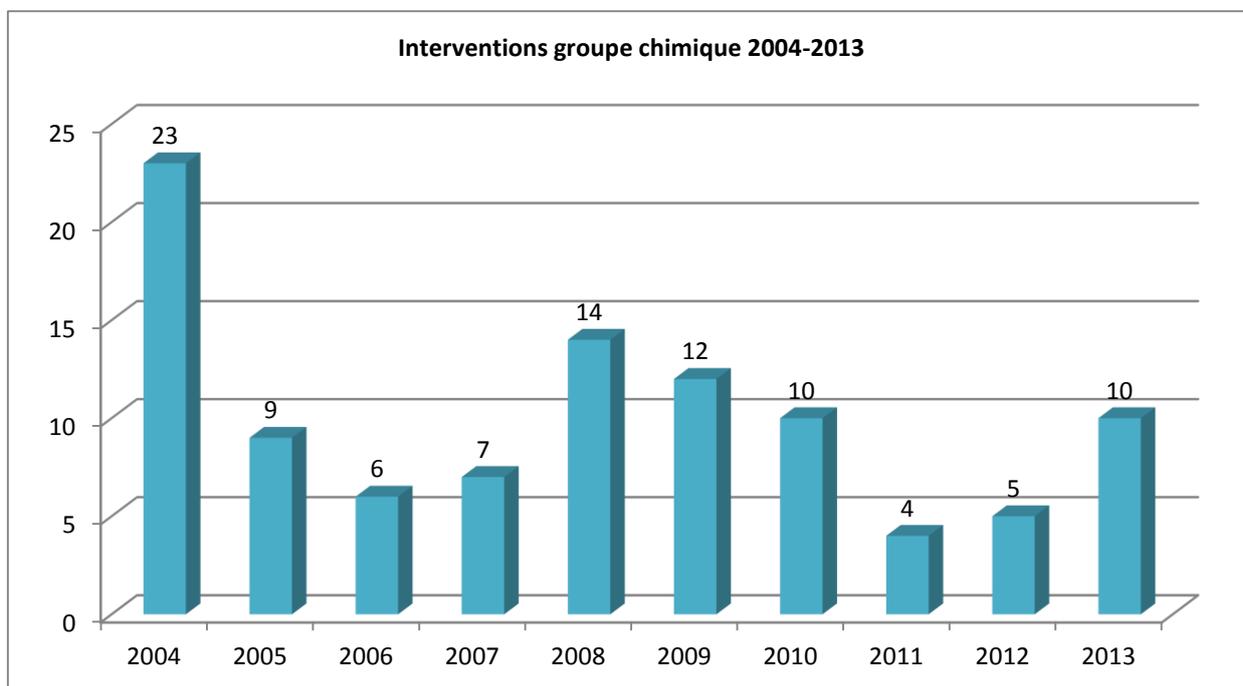
A l'heure actuelle, le groupe dispose de 14 stagiaires, dont la période de stage s'étend usuellement entre 2 et 3 ans. Ces stagiaires peuvent déjà participer aux interventions.

4.1.10. Groupe de lutte contre les pollutions par produits chimiques

Actuellement, le groupe de lutte contre les pollutions par produits chimiques se compose de 90 membres dont 53 sont affectés aux sections I et II et 37 personnes à la section anti-pollution Haute-Sûre.

Au cours de l'année 2013, 20 membres du groupe ont presté ensemble 75 heures de formation continue.

En ce qui concerne les interventions, le groupe est intervenu 10 fois en 2013 dans l'intérêt de la lutte contre la pollution du milieu naturel par hydrocarbures et autres agents chimiques. Lors de ces interventions la cellule CMIC (Cellule mobile d'intervention chimique) a été sollicitée à plusieurs reprises.



4.1.11. Groupe de support psychologique

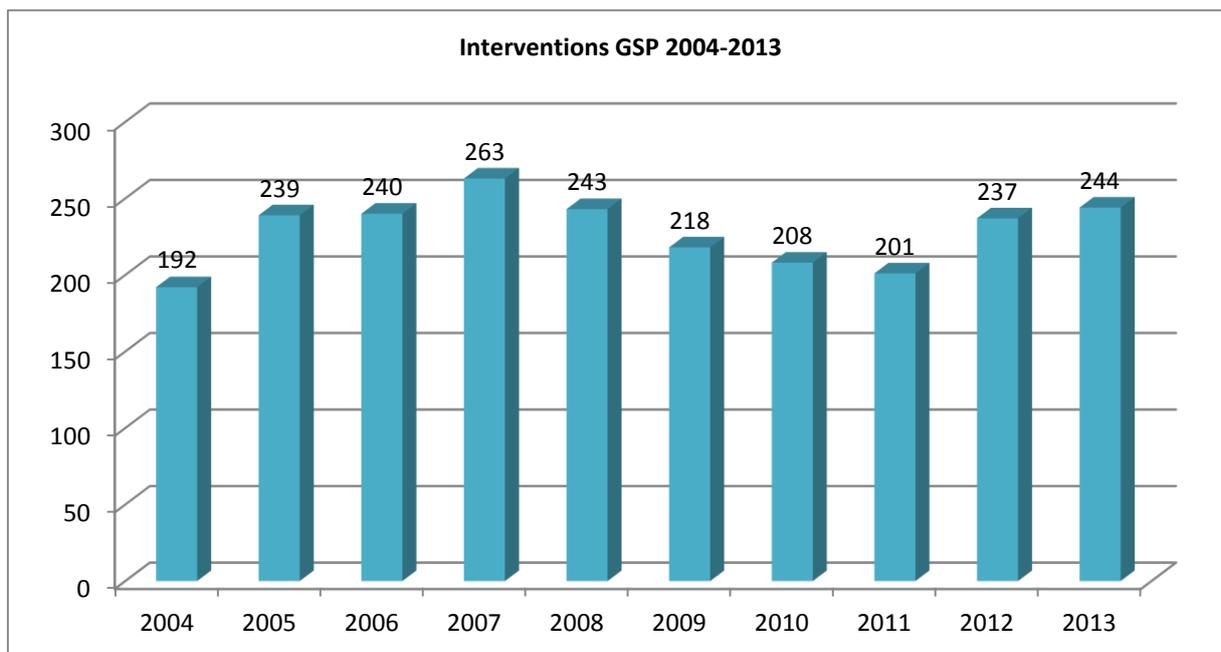
Les bénévoles du Groupe de support psychologique (GSP) ont effectué 244 missions au cours de l'année 2013. 51 membres différents du GSP ont participé à ces missions et sont intervenus pour un total de 422 sorties de personnes, seuls ou à plusieurs. Le nombre total d'heures d'intervention prestées lors des 244 interventions est de 1393 heures. Le temps d'intervention moyen par sortie est de 3,3 heures. En moyenne, chacun des intervenants actifs a consacré environ 42 heures pour des missions.

Comme dans les années précédentes, la majorité des interventions concernait des accidents (circulation, domestique, travail, loisirs). Outre les accidents, les raisons de l'intervention du GSP sont souvent en relation avec les décès inattendus de personnes ou alors dans le cadre de crimes, suicides, tentatives de suicide, mort subite d'un nourrisson, etc.

Il reste à relever que le GSP participe à l'amélioration de la qualité de la gérance des crises psychosociales en Europe et ceci dans le cadre du projet international multidisciplinaire de l'Union européenne qui vise à améliorer le soutien psychosocial dans la gestion de crises, nommé « *Psychosocial Support in Crisis Management – Next generation damage and post-crisis needs assessment tool for reconstruction and recovery planning – Capability Project Security* ». Les principaux objectifs sont: l'analyse de l'état actuel de l'aide fournie en cas de crise dans les pays européens, l'amélioration des stratégies de soutien, la mise en place d'interventions et de dispositifs d'urgence, le développement de stratégies d'auto-assistance au sein des communautés et l'étude de l'impact des crises à long terme.

Les résultats auront un impact significatif sur la santé publique, la résilience des communautés, la coopération internationale et la maîtrise des coûts.

Pour plus d'informations sont disponibles sur le site : www.psyccris.eu



4.1.12. Groupe d'intervention chargé de missions humanitaires (HIT- « Humanitarian Intervention Team »)

Le HIT entreprend ses missions à l'étranger généralement dans le cadre d'organisations relevant des Nations Unies, dont notamment OCHA ou PAM (« Programme Alimentaire Mondial ») ou encore dans le cadre de l'Union européenne conformément au mécanisme de protection civile.

En ce qui concerne le mécanisme de protection civile de l'Union (Décision 1313/2013/UE), l'ASS est désignée en tant que contact focal national, c'est-à-dire toute demande d'assistance à titre du mécanisme parvient à l'ASS par le biais de l'ERCC (« Emergency Response and Coordination Centre ») de la Commission Européenne. Dans le système commun de communication et d'information urgente (CECIS), l'Etat a fait enregistrer plusieurs modules, y inclus certains appartenant au HIT à savoir :

- un module d'opérations à moyenne échelle de recherche et de sauvetage en milieu urbain MUSAR (« Medium Urban Search and Rescue »),
- un module de sauvetage de victimes d'inondations au moyen de bateaux FRB (« Flood Rescue using Boats »),
- un module de détection et d'échantillonnage dans les domaines chimique, biologique, radiologique et nucléaire CBRNDET (« Chemical, Biological, Radiological and Nuclear Detection and sampling »),
- un TAST (« Technical Assistance and Support Team »).

Il importe de relever qu'au CECIS sont encore enregistrées des capacités luxembourgeoises qui ne font pas directement partie du HIT, à savoir :

- Un module d'évacuation aérienne médicalisée des victimes de catastrophes MEVAC (« Medical Aerial Evacuation of disaster victims »), module offert par Luxembourg Air Rescue (LAR)
- Un TAST chargé du déploiement de la plateforme emergency.lu, module offert par le PPP comportant la Direction de la Coopération au développement, HITEC Luxembourg S.A., SES Astra et LAR. Dans ce contexte, l'ASS est un partenaire opérationnel qui met à disposition des effectifs du HIT pour participer dans des missions internationales.

Technical Assistance and Support Team (TAST)

- Le groupe se compose actuellement de 15 membres regroupant des experts en informatique et en support administratif.
- Les tâches principales de ce module sont :
 - o le déploiement du système de communication par satellite « emergency.lu »,
 - o le support d'équipes de coordination - experts de l'EU CP Team de la Commission européenne et experts des Nations Unies,
 - o le support d'autres équipes luxembourgeoises intervenant dans le cadre international.
- Un expert a été déployé comme chef d'une équipe dans le cadre du mécanisme européen de protection civile pour une mission en Jordanie.
- Fin 2013, 5 membres du groupe ont été déployés en réponse au typhoon Hayan aux Philippines pour installer trois terminaux emergency.lu dans les villes de Tacloban, Ormoc et Guian.
- Le groupe a participé en outre aux exercices internationaux suivants :
 - o Exercice OPEX BRAVO en Allemagne organisé par le Programme Alimentaire Mondial (1 participant),
 - o Exercice SIMEX en Suisse (2 participants),
 - o « EU Cold Conditions Exercise » en Finlande (5 participants),
 - o Exercice DIREX 2013 en Thaïlande (2 participants),
 - o Formation « Centre de Coordination » en Suisse (3 participants),
 - o Exercice humanitaire « Triplex » en Danemark et en Allemagne (3 participants),
 - o Exercice « BelModEx » à Anvers (5 participants).

Flood Rescue Using Boats (FRB)

En 2013, le module de sauvetage de victimes d'inondations au moyen de bateaux a été créé. Les dispositions au niveau du mécanisme de protection civile de l'Union concernant le module FRB sont réglées dans la Décision de la Commission 2010/481/EU. Le module a été déclaré dans le système CECIS de la Commission européenne afin d'être désormais disponible pour répondre à des demandes d'assistance internationale à titre du mécanisme. Le module a participé à l'exercice BelModFX qui a eu lieu à Anvers en octobre 2013. 2 Membres du module ont en outre participé à deux formations en Suède ainsi qu'auprès du THW.

Urban Search and Rescue (USAR)

Le module d'opérations de recherche et de sauvetage en milieu urbain se trouve momentanément en phase de réorganisation afin de se préparer pour une certification INSARAG, groupe international instauré au niveau de l'OCHA des Nations Unies chargée de renforcer l'efficacité et la coordination de l'assistance en matière USAR. Avant que l'équipe ne puisse se présenter à la certification en question, les procédures d'opération sont à réviser, le matériel est à mettre au point ainsi que du nouveau personnel est à recruter et à former.

Chemical, biological, radiological and nuclear detection and sampling (CBRNDT)

Fin 2013, le module « Détection et échantillonnage dans les domaines chimique, biologique, radiologique et nucléaire » a été nouvellement créé. Les dispositions au niveau du mécanisme de protection civile de l'Union concernant le module CBRNDT sont réglées dans la Décision de la Commission 2010/481/EU. Le module a été déclaré dans le système CECIS de la Commission européenne afin d'être désormais disponible pour répondre à des demandes d'assistance internationale à titre du mécanisme. Le module a participé à l'exercice BelModFX qui a eu lieu à Anvers en octobre 2013.

Pour ce qui est des coopérations se réalisant au niveau bilatéral et multilatéral, des membres du HIT ont aussi été impliqués dans les négociations du Luxembourg pour devenir membre du réseau international IHP (« International Humanitarian Partnership », www.ihp.nu). Le Luxembourg a été accueilli en tant que membre stagiaire d'IHP en 2013.

En outre, le Luxembourg est devenu membre de l'UNDAC (« United Nations Disaster Assessment and Coordination Team »).

Au niveau de la formation internationale, les membres du groupe ont participé aux cours suivants :

- Community Mechanism Introduction course (CMI), European Union

- Operational Management Course (OPM), European Union
- Security Course (SEC), European Union
- Information Management Course (IMC), European Union
- International Coordination Course (ICC), European Union
- Assessment Mission Course (AMC), European Union
- Technical Experts Course (TEC), European Union
- Modules Basic Course (MBC), European Union
- Let's Net, World Food Program
- Einsatzgrundlagen Ausland, THW.

4.1.13. Groupe d'intervention vétérinaire

Le groupe d'intervention vétérinaire (GIV) a été nouvellement créé en 2012. Il se compose de membres des sapeurs-pompiers volontaires, des sapeurs-pompiers professionnels, de la protection civile et de spécialistes en matière de santé animale et bien-être des animaux.

Le groupe dispose de quatre fonctions principales, à savoir :

- (1) la protection, le secours, le sauvetage et la prestation de premiers soins d'animaux domestiques et sauvages dans des situations d'urgence exceptionnelles,
- (2) le transport éventuel d'animaux pris en charge sous (1) vers des structures spécialisées,
- (3) le support des groupes canins dans le cadre d'interventions et d'exercices,
- (4) la formation et la formation continue des sapeurs-pompiers et des membres de la protection civile pour ce qui concerne la prise en charge d'animaux.

Le groupe a défini un curriculum précis en ce qui concerne la formation de ses membres. Les membres doivent non seulement disposer d'une formation de base, mais ils doivent en outre passer avec succès une formation spécifique GIV de 42 heures. La formation continue se concentre principalement sur des matières biologiques, comme par exemple, les zoonoses, l'épidémiologie, la sécurité de denrées alimentaires, des cours spéciaux pour des groupes canins ou la protection radiologique dans le domaine biologique.

4.1.14. Dispositifs de sécurité mis en place en 2013

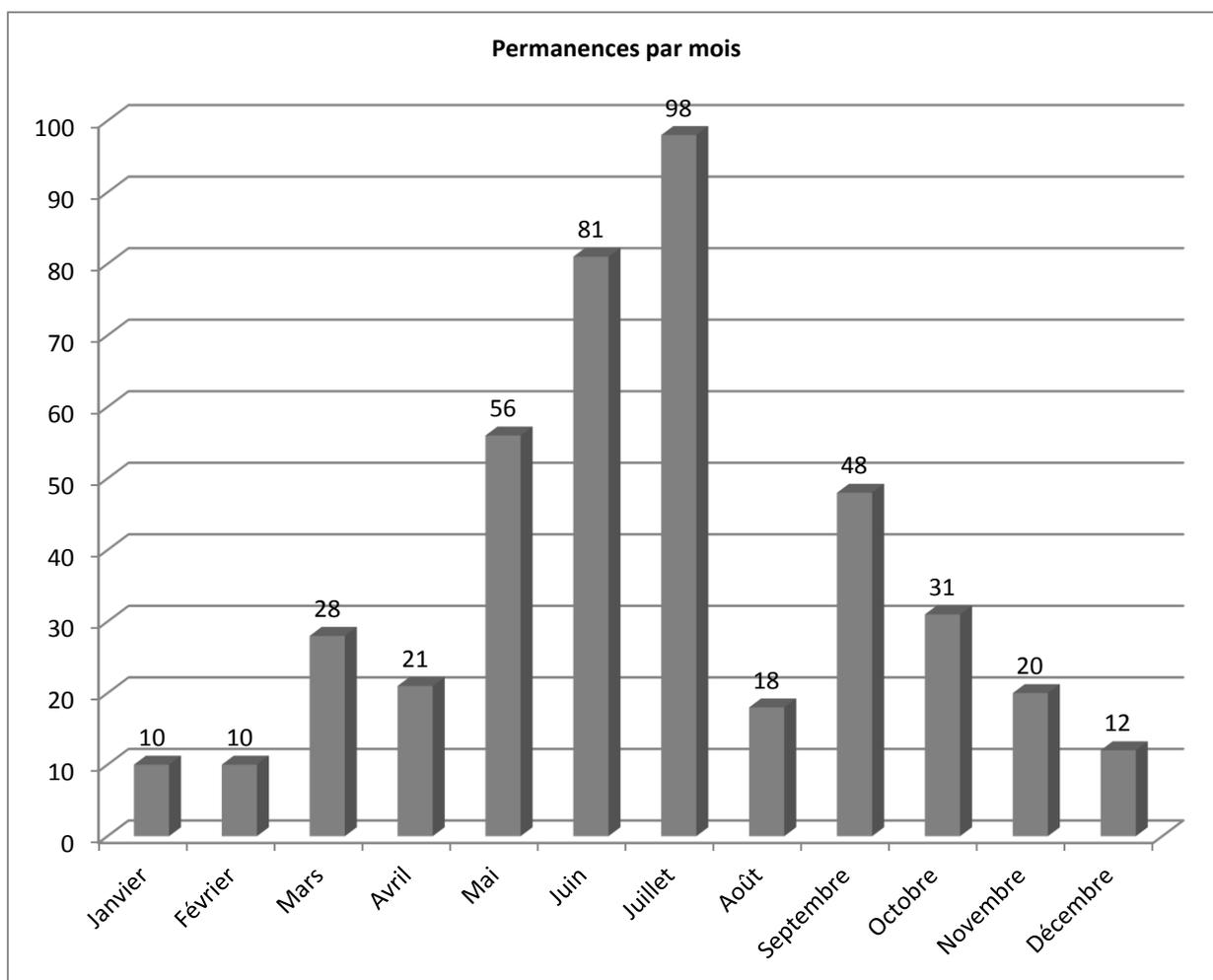
4.1.14.1. Evènements d'une certaine envergure

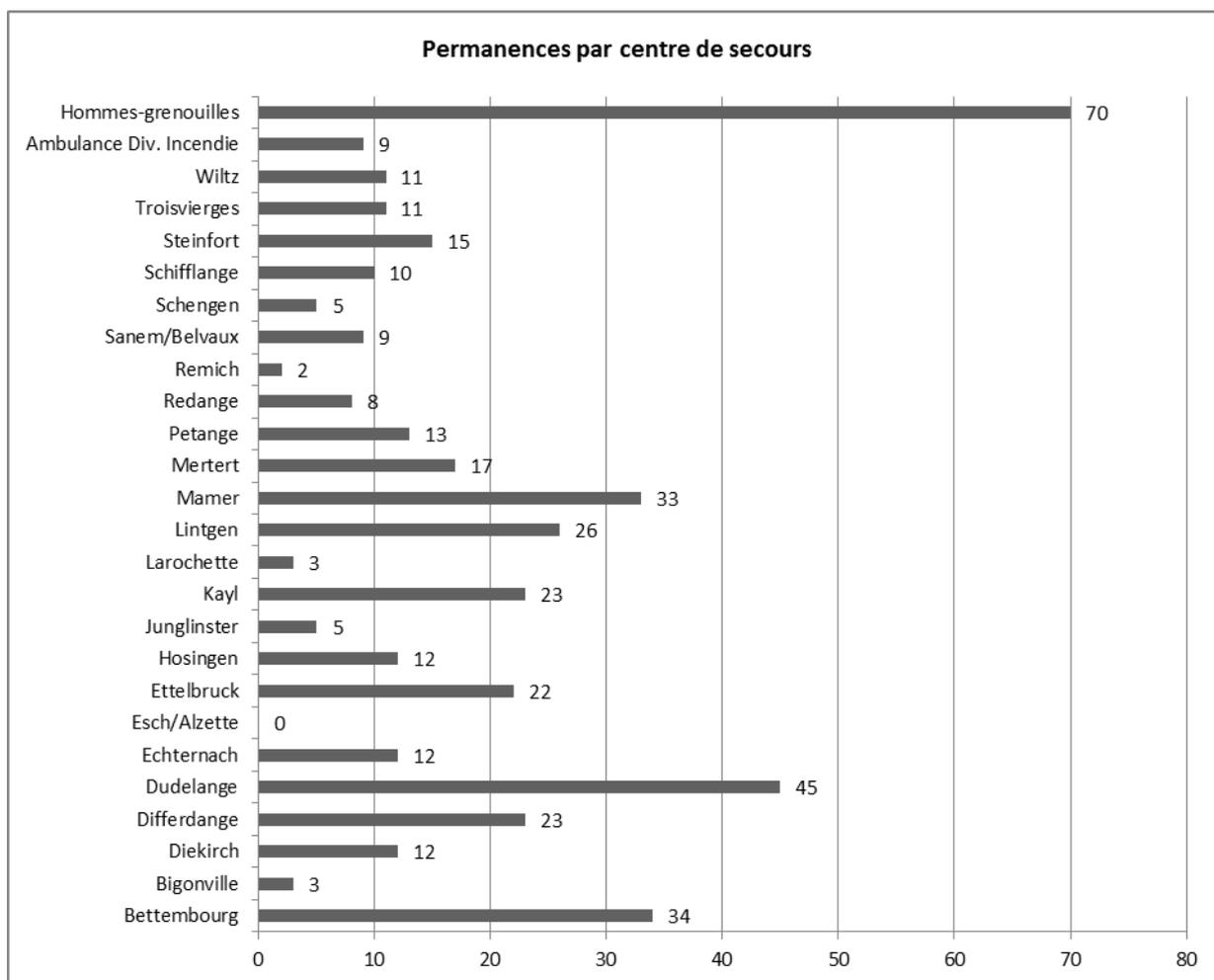
Dans le cadre de manifestations publiques, comme par exemple des événements sportifs ou encore des concerts, l'ASS peut être sollicitée pour mettre à disposition des ambulances et des équipes de secouristes-ambulanciers. Au cours de l'année 2013, 6220 heures ont été prestées par des bénévoles.

Evénement	Date	Heures prestées par les bénévoles engagés
Fédération Luxembourgeoise de Stock Cars	7 manches au cours de 2013	252
Musel am Dusel 2012	09 février 2013	96
Festival FFYS 2013 à Bissen	17 au 20 mai 2013	1436
ING Marathon de Nuit 2013	08 juin 2013	108
Prise d'Armes - Fête National 2013	23 juin 2013	90
Festival Rock A Field 2013 à Roeser	28 juin au 01 juillet 2013	1112
Rallye de Luxembourg 2013	20 juillet 2013	307
E-Lake Festival 2013 à Echternach	09 août au 11 août 2013	358
Picadilly 2013 à Stadtbredimus	09 et 10 août 2013	247
ERGO Iron-man 70.3	08 septembre 2013	821
Roadshow Belval 2013	15 septembre 2013	330
Color Run Echternach	21 septembre 2013	76
Semi-Marathon Route du Vin à Remich	29 septembre 2013	90
Rallye Eisleck 2013	12 octobre 2013	119
Fisher Man's Friend Strongman à Differdange	20 octobre 2013	778
Total		6220

4.1.14.2. Graphique des permanences durant l'année 2013

Durant toute l'année, les différents centres de la protection civile ont prestés des permanences demandées expressément par des associations, administrations ou autres collectivités pour des manifestations de moindre envergure. Afin de garantir la sécurité des visiteurs ou spectateurs, une ou plusieurs équipes de secouristes-sauveteurs garantissaient une permanence. Au total **433** permanences furent garanties à travers le pays au cours de l'année 2013 par les centres de la protection civile.





4.2. Division d'incendie et de sauvetage

4.2.1. *Produit de l'impôt spécial 2000-2013*

La loi du 21 février 1985 a modifié le taux de l'impôt applicable aux primes d'assurance contre l'incendie prévu dans la loi allemande dite « *Feuerschutzsteuergesetz* » du 1er février 1939, introduite pendant l'occupation, et qui avait été maintenue en vigueur par arrêté grand-ducal du 26 octobre 1944.

Par l'augmentation de ce taux de 4% à 6%, les moyens financiers du service d'incendie et de sauvetage ont été considérablement augmentés.

Produit de l'impôt spécial 2000-2013 :

Année	Produit de l'impôt spécial
2000	2.611.055
2001	2.267.439
2002	3.147.425
2003	3.823.193
2004	3.578.302
2005	3.761.003
2006	4.076.869
2007	3.415.360
2008	4.202.963
2009	5.195.685

2010	4.964.197
2011	4.289.391
2012	4.578.316
2013	4.446.216

Un premier versement est alloué à la caisse d'assurance des sapeurs-pompiers contre les risques d'accident en service. Ce versement varie en fonction des accidents survenus aux sapeurs-pompiers en cours d'exercice.

Ensuite, les sommes nécessaires à l'inspection du matériel d'incendie et des corps de pompiers, à l'instruction de ces mêmes corps ainsi qu'aux caisses de secours, aux primes d'encouragement et aux indemnités pour actes de dévouement sont prélevées. Le surplus est réparti entre les communes, à titre de subventions, pour l'achat de matériel ainsi que pour l'organisation d'un service régulier et permanent de secours en cas d'incendie.

4.2.2. Affectation du produit de l'impôt spécial – Subventions aux communes

Les subventions sont fixées en fonction des dépenses d'acquisition du matériel d'incendie et des frais de construction des immeubles servant au service d'incendie. Les taux appliqués varient en fonction des dépenses effectuées et des sommes à répartir. Ils sont actuellement de 50% pour l'acquisition de matériel et de 50% d'un montant plafonné pour la construction et la transformation des immeubles.

L'affectation de cet impôt se fait, suivant arrêté grand-ducal du 31 janvier 1907, comme suit:

Division d'incendie et de sauvetage: affectation du produit de l'impôt spécial :

Année	Subventions aux communes
2000	1.573.842
2001	932.183
2002	1.408.244
2003	2.317.532
2004	1.979.213
2005	1.778.296
2006	2.256.506
2007	1.365.102
2008	2.593.798
2009	3.026.886
2010	3.070.109
2011	2.229.609
2012	2.681.330

5. Budget et finances

L'Administration des services de secours est placée sous l'autorité du Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région et dans cette logique, elle est financée par le budget étatique. Le financement de la division d'incendie et de sauvetage se fait partiellement par un pourcentage de l'assurance contre le risque d'incendie (« Feuerschutzsteuer »).

5.1. Plan d'équipement pluriannuel

Le plan d'équipement pluriannuel 2011-2015 a été établi suivant la philosophie et la méthodologie, des plans antérieurs avec le concours de l'Inspection Générale des Finances et sur base des idées fondamentales retenues par les plans précédents:

- horizon 2015, c'est-à-dire une période de 5 ans seulement,
- réalisme financier,
- besoin d'évoluer avec le progrès technique.

Le programme 2011-2015 concerne, sur le plan budgétaire, 6 articles:

39.6.74.000	Acquisition de véhicules automobiles et de véhicules spéciaux; dépenses diverses
39.6.74.010	Acquisition de machines de bureau
39.6.74.020	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle, acquisition d'installations de télécommunications, dépenses diverses
39.6.74.040	Acquisition de machines de bureau et d'équipements spéciaux, dépenses diverses
39.6.74.050	Acquisition d'équipements informatique
39.6.74.060	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels

N'a été retenue au programme pluriannuel que l'acquisition d'équipements d'une valeur unitaire dépassant le montant limite de 867,63 €, fixé annuellement dans la circulaire budgétaire. Les équipements de moindre valeur seront pris en compte lors de l'établissement des budgets annuels respectifs.

5.2. Total des crédits budgétaires 2013

Budget ordinaire des dépenses (section 09.6.):	16,29 mio €
Budget extraordinaire des dépenses (section 39.6.):	4,48 mio €
Total dépenses de l'Administration des services de secours	20,77 mio €

6. Informatique

6.1. Internet

Le Portail des Secours du Grand-Duché de Luxembourg (www.112.public.lu) contient des informations concernant le fonctionnement général des services de secours luxembourgeois ainsi que la législation y relative. Le site présente les structures diverses des services communaux d'incendie et de sauvetage ainsi que celles des services de la protection civile et permet à la population d'obtenir de plus amples informations quant à leur fonctionnement.

L'objectif majeur consiste à offrir un service complémentaire à la population pour obtenir des informations relatives aux gardes des hôpitaux, des pharmacies et autres structures de garde ainsi que des informations utiles en cas de crues, d'accidents nucléaires ou alors des renseignements quant au déroulement des cours de premiers secours pour la population.

Le site est une vitrine extérieure pour les services de secours qui permettra de renforcer son image de marque au sein de la population en montrant qu'elle sait utiliser les nouvelles technologies de communication et tenir sa place dans la société de l'information. Le site Internet est le premier pas vers une informatisation plus globale des services de secours.

6.2. Intranet

L'Intranet a été mis en service à la fin de l'année 2008. Les facilités offertes par Intranet aux chefs des centres de secours, des unités de secours de la protection civile et aux inspecteurs de la division d'incendie et de sauvetage sont les suivantes :

- gestion du centre de secours/de l'unité,
- gestion des plans de services,
- accès aux modules d'information, de gestion et de commandes de matériel,
- accès au répertoire du charroi.

Pour tenir compte des besoins des utilisateurs de l'Intranet ainsi que pour améliorer constamment le système, l'Intranet a été mis à jour suite à des propositions d'améliorations des utilisateurs. Les améliorations étaient destinées surtout à une meilleure intégration des sapeurs-pompiers.

Au cours de l'année 2013, **25** centres de secours, **46** corps de sapeurs-pompiers, **5** groupes spéciaux (GSP, CNA, HG, Canin, Vétérinaire) ainsi que **5** « First responder » ont effectué leurs listes de permanences à l'aide de l'Intranet. En outre, le Centre d'intervention de Dudelange effectue une permanence pour un service spécial dans le cadre de la lutte contre les nids de guêpes. Les permanences de trois services du SAMU sont également gérées par le biais de l'Intranet, à savoir le SAMU Luxembourg (centre) et deux services de secours par hélicoptère.

L'Administration des services de secours entretient un helpdesk qui peut être sollicité pour les services suivants:

- Support aux utilisateurs de l'Intranet en cas de problème
- Propositions d'amélioration de l'Intranet
- Support pour le matériel mis à disposition par l'Administration (ordinateurs, portables et imprimantes)

En 2013, le helpdesk Intranet était opérationnel du lundi au vendredi entre 9h00-19h00 au numéro 49771-448 ou par courriel sur helpdesk@secours.etat.lu.

6.3. CECIS

Le système CECIS (Common Emergency Communication and Information System) est un système de communication et d'information en cas d'urgences mis en place par l'ERCC (Emergency Response and Coordination Centre) de la Commission européenne. Le système CECIS fait partie du mécanisme

européen de protection civile créé en 2001 par le Conseil européen qui vise à améliorer la coopération entre les Etats membres de l'Union Européenne en cas d'urgence. Ledit mécanisme a été reformé en 2013 par la Décision du Parlement européen et du Conseil relative au mécanisme de protection civile de l'Union (Décision No 1313/2013/EU).

Toute urgence est communiquée au système qui comporte une banque de données de chaque Etat membre avec les groupes d'intervention, les experts et les équipements qui sont disponibles pour des missions internationales en cas d'urgence.

Le système CECIS a été mis en production en 2009 et tous les postes de travail du CSU112 y ont accès. Au cours de l'année 2013, le mécanisme a été activé en total **36 fois**. Ces activations comprennent des pré-alertes, des actions de surveillance ainsi que des demandes d'assistance. En 2013, 16 demandes d'assistance ont été communiquées par le l'ERCC aux points de contact nationaux des Etats participants dont 4 demandes à l'intérieur de l'Union européenne et 12 demandes à l'extérieur de l'Union.

6.4. DiviDok

Dans le cadre de la gestion de qualité des interventions, l'Administration des services de secours utilise le système informatique DiviDok. Les facilités offertes aux centres de secours par le système DiviDok sont:

- la gestion des rapports d'interventions du service ambulancier,
- la gestion des rapports d'interventions du service d'incendie et de sauvetage,
- la gestion des statistiques sur les interventions,
- l'export des données utilisées pour la facturation.

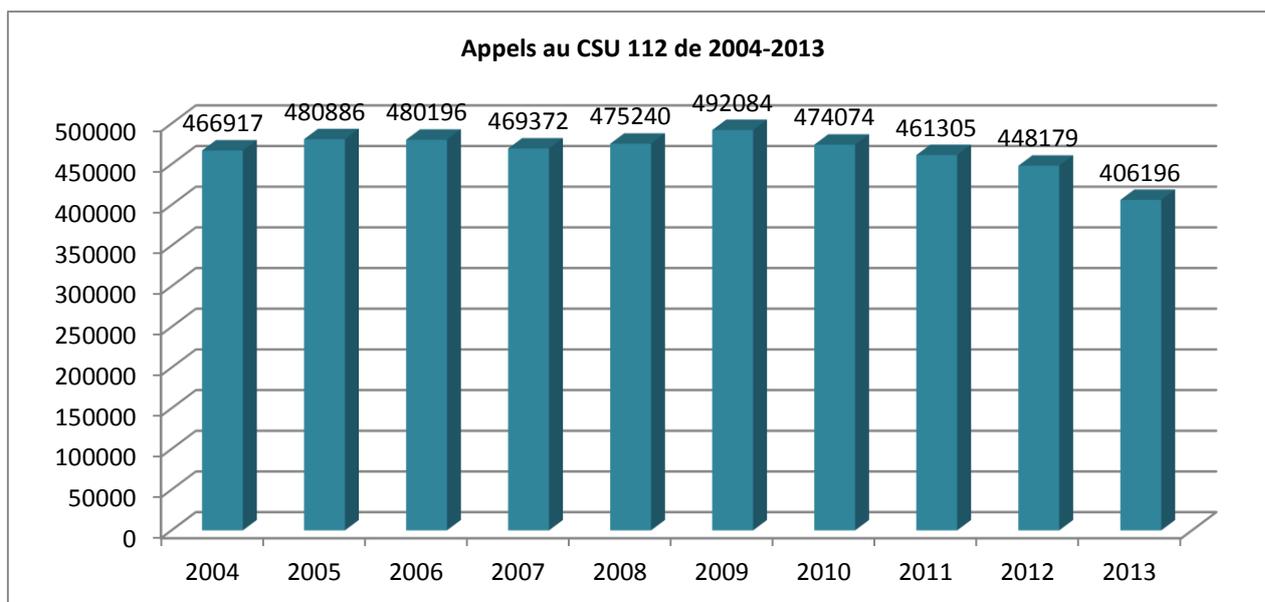
Au cours de l'année 2013, l'Administration des services de secours a pris les mesures nécessaires pour la mise en production du système.

Il est prévu que le système DiviDok soit utilisé par tous les 24 centres de secours. Le système permet à l'administration d'effectuer des analyses détaillées des interventions des brigades des secouristes-ambulanciers et celles des brigades des secouristes-sauveteurs avec le but d'identifier les points forts ainsi que les points d'amélioration dans la gestion des interventions.

7. Central des secours d'urgence

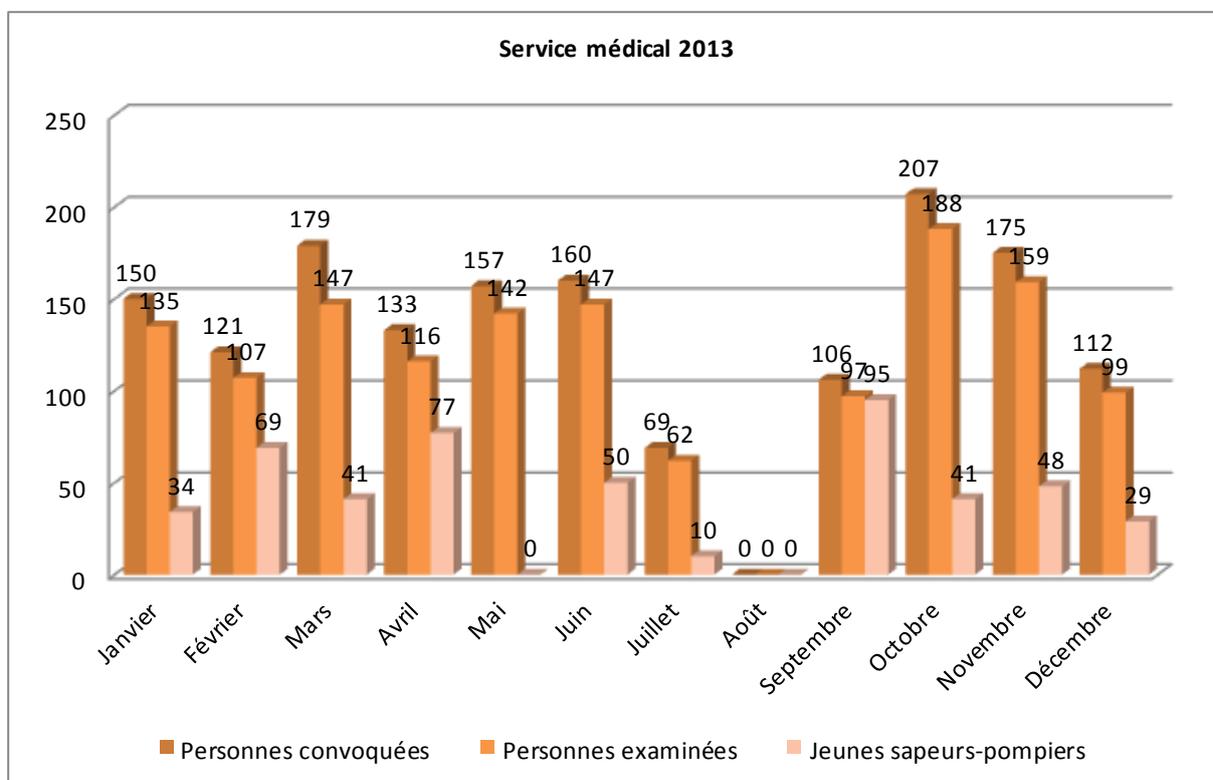
Au cours de l'année **2013**, **406.196** appels ont été enregistrés au central des secours d'urgence (CSU112).

Mois	Appels entrants
Janvier	35925
Février	33687
Mars	35489
Avril	35234
Mai	37425
Juin	37721
Juillet	38438
Août	30622
Septembre	31298
Octobre	33095
Novembre	28037
Décembre	29225
TOTAL	406196



8. Service médical

Le service, qui compte actuellement 13 médecins et 31 assistants techniques médicaux, fonctionne depuis septembre 2001 dans les locaux au 112, bd. Patton à Luxembourg. Au cours de l'année 2013, 1.569 personnes ont été convoquées, dont 1.417 personnes se sont présentées à l'examen médical obligatoire. En outre, 494 jeunes sapeurs-pompiers ont été examinés au cours de l'année 2013.



9. Relations internationales

9.1. Union Européenne

9.1.1. Groupe de travail « protection civile » du Conseil de l'Union Européenne (PROCIV)

Au cours de l'année 2013, les représentants de la direction de l'Administration des services de secours ont participé à 12 réunions du groupe de travail « protection civile » du Conseil de l'Union Européenne (Prociv), dont 6 sous Présidence irlandaise et 6 sous Présidence lithuanienne.

La priorité du groupe portait sur la proposition de décision du Parlement et du Conseil sur le Mécanisme européen de la protection civile. En outre, le groupe a élaboré un projet de conclusions en ce qui concerne les évacuations de masse.

Décision du Parlement et du Conseil sur le mécanisme européen de protection civile de l'Union.

Tout comme en 2012, la proposition de la Commission Européenne relatif à la mise en place d'un nouveau mécanisme de la protection civile de l'Union a dominé les activités du groupe PROCIV au cours de l'année 2013. La proposition doit être approuvée par le biais d'une codécision entre les deux institutions, procédure nouvelle pour le groupe Prociv.

Au cours des réunions, le texte initial de la Commission a connu des amendements substantiels, notamment en ce qui concerne les plans de gestion de risques, le pool volontaire et les dispositions financières.

Le projet législatif prévoit que le mécanisme européen de la protection civile soit plus efficace sur le plan opérationnel, notamment par le biais d'une planification améliorée et la création d'un pool volontaire auquel les Etats membres pourront affecter leurs capacités de réponse. L'approche tient compte des évaluations des risques à effectuer par les Etats membres et soutenues par la Commission. Le projet introduit en outre des dispositions relatives à la prévention contre les catastrophes et met en place un processus pour remédier aux déficits de capacités.

Les réunions du groupe visaient à trouver un consensus entre les différents Etats membres en ce qui concerne les sujets les plus contestées. Une majorité qualifiée au sein du Conseil a été néanmoins trouvée au cours de l'année 2013. Finalement, le dossier a été soumis au trilogue pour trouver un consensus entre les trois institutions. Le Parlement européen et le Conseil en tant qu'institutions législatives de l'Union ont trouvé un consensus final. Le texte a été voté et approuvé par les deux institutions et est entrée en vigueur suite à la Décision N° 1313/2013/UE du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relative au mécanisme de protection civile de l'Union.

9.1.2. Commission Européenne

9.1.2.1. Comité de la protection civile

L'ASS a participé aux deux réunions semestrielles du Comité de la protection civile. Les participants ont analysé la fonctionnalité du mécanisme de la protection civile de l'Union Européenne et ont délibéré sur les urgences les plus importantes en Europe. Le Comité a également établi son programme de travail pour l'année 2013.

9.1.2.2. Réunions des Directeurs-Généraux de Protection Civile de l'Union Européenne

Lors de réunions biennuelles, la Commission Européenne informe et sollicite l'avis des Directeurs Généraux des Protections Civiles européennes sur des thématiques spécifiques traitées sous la

Présidence irlandaise et lithuanienne en 2013. Les sujets abordés lors de ces réunions portaient notamment sur :

- la finalisation de la législation européenne relative au mécanisme communautaire visant la favorisation d'une coopération renforcée dans le cadre des interventions de secours de protection civile et de son programme de financement,
- la mise en œuvre de l'article 222 (clause de solidarité) du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE),
- les capacités de réponse opérationnelle de l'UE en matière de protection civile et de ses modules d'intervention,
- un échange de vue sur différents aspects de la coopération internationale,
- le retour d'expérience lors d'interventions dans le cadre de différentes catastrophes en Europe,
- la coopération avec des pays tiers dans le cadre de la protection civile européenne.

9.2. Conseil de l'Europe

L'Administration des services de secours assure non seulement la fonction du Correspondant Permanent auprès de l'Accord partiel ouvert EUR-OPA (Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs), mais en 2013/2014 également la Présidence de cet Accord.

Les programmes d'action de l'Accord portent essentiellement sur les thématiques de la réduction des risques de catastrophes, en étroite collaboration avec d'autres initiatives internationales comme l'UNISDR, l'Office des Nations Unies pour la mise en œuvre de la Stratégie Internationale pour la Réduction des Risques, le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015, ou encore le Forum européen pour la réduction des risques de catastrophes (EFDRR).

Les Correspondants Permanents ont examiné et évalué les activités des Centres Spécialisés de l'Accord, dont fait également partie le Centre Européen de Géodynamique et de Séismologie de Walferdange (ECGS). Ils ont également fixé les lignes directrices pour le programme d'activités 2014-2015.

Dans ce cadre, l'Administration des services de secours a également participé à l'organisation d'un workshop de l'Accord dont le sujet visait l'inclusion des personnes handicapées dans la préparation et la réponse aux catastrophes. Le but était d'élaborer un rapport, des lignes directrices et finalement une recommandation relative au sujet de l'inclusion de groupes vulnérables.

9.3. Commission internationale pour la protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS)

Dans sa fonction de Centre Principal d'Alerte auprès de la Commission Internationale pour la Protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS), l'Administration des services de secours a participé aux travaux du groupe de travail « Prévention des pollutions accidentelles ».

Dans ce groupe de travail un membre de l'administration a participé aux réunions les 14 mai, 15 octobre et 7 novembre au secrétariat à Trèves. Les sujets principaux de ces réunions étaient :

Mise à jour de la liste des pollutions accidentelles survenues entre 2008 et 2012, y compris l'évaluation de ces dernières

En réunion du groupe stratégique de coordination (SCK) du 18 septembre 2013, il a exhaustivement été fait état du résultat de l'analyse, de sorte qu'aucune restitution supplémentaire n'est requise. Ce rapport servira de base pour examiner l'opportunité de poursuivre la liste à l'occasion de l'une des prochaines réunions du groupe PS.

Etat d'avancement des travaux relatifs à INFOPOL-MS

Dès 2012, les représentants des délégations ont été formés pour être en mesure d'assurer en interne la formation des utilisateurs à savoir les opérateurs du CSU 112 d'INFOPOL-MS au sein du Centre Principal d'Alerte International (CPAI) Luxembourg. Les différentes formations au Luxembourg se déroulaient au mois de mai 2013.

Depuis le 22 juillet 2013, INFOPOL-MS doit être officiellement utilisé en tant qu'outil de communication supplémentaire au-delà des télécopies et des courriers électroniques en cas de pollutions aiguës des eaux et conformément au Plan International d'Avertissement et d'Alerte Moselle-Sarre.

L'exercice d'alerte (ARTEMIS V) basé sur l'utilisation d'INFOPOL-MS a eu lieu le 15 octobre 2013. Le retour d'expérience sur l'exercice d'alerte s'est fait en réunion du groupe PS le 7 novembre 2013.

Lors de la première réunion du groupe PS en 2014, une décision sera prise sur la base de la liste des améliorations envisageables et ce, en fonction des critères suivants : concrétisation, priorités et financement.

Une résolution correspondante sera soumise en fonction des compétences soit au groupe SCK, soit à la prochaine assemblée plénière. Etant donné qu'INFOPOL-MS est opérationnel dans sa forme actuelle et que la liste des améliorations envisageables ne pourra probablement être mise en œuvre qu'en 2015 au plus tôt, il est proposé d'utiliser INFOPOL-MS officiellement en tant que seul moyen de communication dans le cadre du Plan International d'Alerte et d'Alarme (PIAA) et ce à partir du 1^{er} avril 2014. Ceci entraîne la révision d'envergure de la partie texte du PIAA qui est prévue pour 2014.

Le premier mercredi de chaque mois, le CPA Metz teste en interne ses dispositifs d'alerte. Dans un premier temps, le CPA Metz effectuera ce test via la plate-forme INFOPOL-MS pendant 6 mois et y associera les autres CPA. Une décision quant à la poursuite ou non de ce genre de test sera prise après ces 6 mois. Le premier test aura lieu le 8 janvier 2014.

Un membre de l'administration a participé à la réunion plénière les 10 et 11 décembre 2012 à Pont-à-Mousson. Cette réunion, qui était organisée par la délégation française, rassemblait les membres des délégations de l'Allemagne, de la Belgique, de la France et du Luxembourg.

9.4. Commission internationale de la Meuse (CIM)

Un membre de l'Administration des services de secours a représenté le Luxembourg au sein de la Commission Internationale de la Meuse dans le groupe de travail « Pollutions accidentelles ».

En 2013, le groupe de travail « Pollutions accidentelles », conformément à son plan de travail, s'est réuni une fois le 22 octobre.

La réunion du groupe de travail consistait en un atelier auquel ont participé les membres des délégations et des représentants des Centres Principaux d'Alerte (CPA) de toutes les Parties. Cette approche permet d'évaluer avec les services opérationnels le fonctionnement des systèmes d'avertissement et d'alerte, et le cas échéant, de le modifier. L'évaluation du fonctionnement du Système d'Alerte et d'Alarme Meuse (SAAM) au travers des notifications et des événements, les exercices d'alerte ainsi que les tests de communication mensuels avec tous les CPA constituent la base de l'atelier

Débriefing des notifications

En 2013, le SAAM a été activé à 33 reprises; 1 fois par la France, 1 fois par le Luxembourg, 6 fois par la Wallonie, 3 fois par la Flandre et 22 fois par les Pays-Bas.

Aucun des événements n'a conduit à une pollution importante de la Meuse ou de ses affluents.

Exercice d'alerte

L'exercice d'alerte 2013 a été organisé les 9 et 11 septembre 2013 et portant sur une demande d'information suite à la découverte d'une mortalité piscicole importante en aval de la frontière.

Tests de communication

Les tests de communication réalisés depuis novembre 2011 permettent à tous les CPA de tester sur base mensuelle le système d'avertissement numérique. Au cours de cette année 2013, les tests ont permis de s'assurer que les canaux de transmission et de réception mis en place au sein du SAAM fonctionnaient sans problème; les six derniers tests montrent une connaissance, une utilisation et un fonctionnement optimaux.

En conclusion, on peut dire que pour cette période le SAAM a correctement rempli le rôle pour lequel il a été mis en place. Les CPA des parties sont correctement connectés et sont capables rapidement et

efficacement de prendre contact et d'échanger des informations en cas de dégradation soudaine de la qualité de l'eau ou de communiquer cette information

Un membre de l'ASS a participé les 28 et 29 novembre à la séance plénière de la CIM à Esch-sur-Alzette. Lors de cette assemblée les différents groupes de travail présentaient leurs résultats.

9.5. OTAN

L'Administration des services de secours est membre du sous-groupe CPG (Civil Protection Group) du CEPC (Comité des plans d'urgence dans le domaine civil – ancien SCEPC) de l'OTAN, qui est le principal organe OTAN de consultation pour la protection des populations civiles et l'utilisation des ressources civiles à l'appui des objectifs de l'OTAN.

Le groupe CPG s'est réuni pour sa réunion plénière de printemps au siège de l'OTAN à Bruxelles les 12 et 13 avril 2012. La réunion plénière d'automne a eu lieu les 25 et 26 octobre 2012 à Bruxelles.

Parmi les sujets à l'ordre du jour des réunions du CPG figuraient notamment ses contributions pour la mise en œuvre du plan CBRN, la fixation de priorités pour le groupe de travail chargé d'infrastructures critiques ainsi que sur l'exercice en Géorgie, dont les objectifs principaux étaient de mettre à l'épreuve les dispositions de coopération et d'améliorer les capacités nationales de gestion de crise. D'autre part, il se présentait l'occasion de tester les capacités de la nation accueillante (« Host Nation Support ») et la coopération transfrontalière et internationale.

9.6. Sécurité nucléaire – Commission franco-luxembourgeoise sur la sécurité nucléaire

L'Administration des services de secours a participé au travail d'un groupe technique institué par la Commission mixte franco-luxembourgeoise sur la sécurité nucléaire, qui a été mise en place par un accord entre les Gouvernements français et luxembourgeois en 1994.

Cet échange entre autorités compétentes avait notamment pour but de trouver des solutions techniques pour l'interconnexion et l'échange automatique des données radiologiques fournies par les réseaux de mesure automatique de la radioactivité installés dans les deux pays, d'élaborer des protocoles permettant l'échange d'autres données radiologiques en cas d'une urgence radiologique ainsi que l'échange de l'évaluation de l'impact sanitaire en cas d'une telle urgence.

9.7. Révision du plan particulier d'intervention en cas d'accident dans la centrale électronucléaire de Cattenom

L'Administration des services de secours a contribué à la révision du plan particulier d'intervention en cas d'incident ou d'accident à la centrale électronucléaire de Cattenom, révision en train de réalisation sous la coordination du Haut-Commissariat à la Protection nationale. La révision de ce plan implique l'élaboration de plans opérationnels, de mesures spécifiques à prendre en cas de mise en œuvre du plan d'intervention. Dans le cadre de l'exécution de ces plans opérationnels, l'Administration des services de secours (ASS) est un acteur impliqué au niveau de différentes mesures et a activement participé aux plans suivants:

- lignes directrices pour la gestion d'infrastructures d'accueil,
- décontamination des personnes et des biens,
- collaboration internationale: assistance mutuelle.

9.8. Collaboration entre le Luxembourg, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin et le corps des sapeurs-pompiers de la Ville de Prague

Un accord de partenariat signé en 2009 entre les services de secours luxembourgeois, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin et le corps des sapeurs-pompiers de la Ville de Prague vise une étroite collaboration entre ces trois entités nationales.

Le programme biennuel de coopération et d'échanges, entamé en 2012, s'est poursuivi en 2013. Il avait pour objet:

- les échanges techniques dans le domaine de la protection des œuvres d'art,
- les techniques de décontamination en matière de NRBC,
- l'utilisation de lances COBRA comme technique d'intervention en cas d'incendies,
- la participation à un exercice de sauvetage et de déblaiement organisé par les sapeurs-pompiers de la Ville de Prague.

9.9. Benelux : groupe de travail « Gestion de crise »

Le groupe de travail « Gestion de crise » du Benelux, institué dans le cadre du plan d'action Senningen, vise l'amélioration de la coopération entre les trois pays dans le domaine de la sécurité nationale. En accord avec le programme d'action pluriannuel, différentes thématiques communes sont abordées dans le cadre de ce groupe de travail, comme

- l'optimisation de l'approche stratégique commune en matière de gestion de crise;
- la mise en œuvre des dispositions sur l'information mutuelle entre les Centres de crises;
- l'échange d'expériences en matière d'identification et d'analyse des risques dans le contexte européen;
- l'information de la population en situation d'urgence;
- la mise en œuvre de procédures de coopération dans le domaine nucléaire;
- les exercices;
- la collaboration entre les services de secours;
- la problématique de l'évacuation transfrontalière en cas de catastrophes.

9.10. Exercices de mise en œuvre du plan particulier d'intervention en cas d'accident dans la centrale électronucléaire de Cattenom « 3en1 »

Les Exécutifs de la Grande Région ont convenu en 2011 de renforcer la coopération dans l'établissement et la mise en œuvre des plans de gestion opérationnelle en matière d'accidents nucléaires. Dans ce cadre, un exercice en trois phases, dénommé « 3 en1 » (1 scénario d'accident combiné avec 3 exercices distincts), dont 2 ont été organisés en 2012 et un troisième exercice en 2013 sous l'égide de la France.

Ce troisième exercice visait des thématiques spécifiques en phase post-accidentelle, comme:

- les mesures radiologiques sur le terrain,
- la gestion de l'eau,
- la consolidation des mesures de restrictions sanitaires (contrôle, protection et utilisation des denrées alimentaires),
- le contrôle et la protection des produits agricoles et du bétail,
- la gestion des déchets contaminés,
- l'échange de bonnes pratiques entre les cellules de crise.

Les exercices nucléaires « 3 en 1 » ont permis de tester la coopération transfrontalière en cas d'accident nucléaire, notamment entre les cellules de crise, les communicateurs de crise et les experts radiologiques, d'identifier les points faibles dans le domaine de cette coopération transfrontalière et d'améliorer la coordination des contre-mesures prises.

9.11. Elaboration d'un accord d'assistance belgo-luxembourgeois en matière de protection civile

Un accord d'assistance mutuelle en matière de protection civile a été signé entre le gouvernement belge et luxembourgeois le 13 mai 1993. Cet accord remplace l'accord sur l'assistance mutuelle du 23 juillet 1970. L'accord de 1993 a élargi le champ d'application de l'assistance sur les accidents de nature nucléaire et sur les situations d'urgence radiologique.

Certaines dispositions de l'accord de 1993 sont obsolètes, notamment toutes les dispositions concernant les procédures de franchissement des frontières. Pour cette raison, l'Administration des

services de secours avait proposé d'élaborer un nouvel accord. Les autorités compétentes belges et luxembourgeoises se sont rencontrées à deux reprises en 2013 pour élaborer un nouveau projet de texte de cet accord.